

# Rapport annuel 2013

## Vivre son deuil Ile-de-France

Contact : Marie Tournigand  
Vivre son deuil Ile-de-France  
7, rue Taylor 75010 PARIS  
Tel : 01.42.38.07.08

Association loi 1901  
N° de siret : 400 998 142 00022  
N° de formateur : 11 75 25 105 75  
Code APE : 913E

## Sommaire

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Rapport moral.....                                          | 3  |
| Rapport annuel 2013.....                                    | 7  |
| La vie de l'association.....                                | 7  |
| Conseil d'Administration .....                              | 7  |
| Bureau.....                                                 | 8  |
| Equipe de bénévoles.....                                    | 8  |
| Accompagner .....                                           | 9  |
| Quelques chiffres pour 2013.....                            | 9  |
| Ecoute téléphonique.....                                    | 10 |
| Accompagnement par courriel.....                            | 18 |
| Entretiens individuels .....                                | 18 |
| Accueil des familles.....                                   | 19 |
| Ateliers écriture .....                                     | 20 |
| Groupes d'entraide .....                                    | 21 |
| Cérémonies des Tous Petits .....                            | 21 |
| Agir ensemble .....                                         | 22 |
| Partenariats.....                                           | 22 |
| Former .....                                                | 24 |
| Sensibiliser : .....                                        | 25 |
| Témoigner .....                                             | 26 |
| Faire vivre l'association .....                             | 27 |
| Communiquer.....                                            | 27 |
| Rechercher, accueillir et former de nouveaux bénévoles..... | 27 |
| Soutenir, coordonner et animer l'équipe bénévole.....       | 28 |
| Rechercher des fonds .....                                  | 28 |
| Organiser notre fonctionnement.....                         | 29 |
| Compte rendu financier 2013 .....                           | 31 |
| Rapport financier .....                                     | 31 |
| Ressources et charges .....                                 | 32 |
| Bilan 2013 et compte de résultat .....                      | 33 |
| Budget prévisionnel 2014.....                               | 37 |
| Statuts.....                                                | 38 |

# Rapport moral

*Présenté en Assemblée Générale le 20 mars 2014.*

**V**ivre son deuil Ile-de-France est une association loi 1901 créée en 1992, déclarée en Préfecture le 3 mars 1995... bientôt 20 ans ! Notre association est membre de la Fédération Européenne Vivre son deuil (15 associations en France). Elle est reconnue d'intérêt général et organisme de formation, à but non lucratif, aconfessionnelle et apolitique. Elle a été fondée par le psychiatre et psychanalyste Michel Hanus, construite sur un travail inter associatif autour du deuil. Elle a pour missions l'accompagnement, l'action collective autour de la formation et la sensibilisation, et l'animation de la vie associative (équipe bénévole, financement, communication). Vivre son deuil Ile-de-France est à l'écoute de toute personne en deuil : enfant, adolescent, adulte. Quelle que soit la cause du décès, quel que soit le lien de l'endeuillé à l'absent, chaque soutien se fait de façon appropriée.

**N**otre accompagnement prend forme dans une relation d'aide et de soutien. Il est lié au deuil, n'a pas de visée thérapeutique même s'il peut en avoir les effets. La vulnérabilité des personnes en deuil justifie notre respect de valeurs essentielles : écoute, respect, soutien, cadre d'intervention, accompagnement, confidentialité. Les idées reçues sur le deuil sont nombreuses. Nous participons à la prévention de certains risques de complication de deuil et orientons vers des professionnels si nécessaire. Nous proposons une écoute active, bienveillante et soutenante pour épuiser les émotions violentes liées au deuil, les apprivoiser, les apaiser.

**L'**année 2013 a été pour nous une année de transition. Le Bureau sortant a assuré les neuf premiers mois de l'année courageusement, en poursuivant la recherche de bénévoles et de financements. La succession du Bureau en place jusqu'à octobre n'a été assurée qu'au mois de septembre, la seule autre issue étant la dissolution faute d'administrateurs. Je tiens à remercier Laure Sizam-Guillemin qui a accepté d'être Vice-Présidente au sein du nouveau Bureau. Son professionnalisme, son investissement de longue date dans l'association sont garants de la continuité du projet et de sa conduite. Son absence quelques mois fin 2013 pour un heureux évènement nous a montré combien son engagement est précieux. Merci également à Christelle Pace, Trésorière, sans laquelle je ne me serais pas lancée dans cette aventure. Elle est diplômée de l'ESCAE (Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises) option Audit Expertise, elle a travaillé pendant cinq ans dans un cabinet d'expertise comptable notamment pour des associations. Depuis dix ans, elle collabore au suivi administratif, comptable et financier dans un cabinet d'audit. Ses compétences et sa générosité nous sont indispensables. Grâce à Valérie Mercier notre

secrétaire au sein du bureau, nous avons pu maintenir notamment l'écoute téléphonique, les courriels, les entretiens familiaux en l'absence de Laure (en congé maternité), travailler ensemble avec plaisir. Merci.

**D**'une Présidence à l'autre, ce rapport annuel montre que la demande est restée constante. L'équipe restreinte de bénévoles a œuvré avec énergie pour maintenir l'activité de l'association. Dans le brouillard, Michel, Valérie, Odette, Henriette, Isabelle, Blandine, Damien n'ont pas abandonné le navire, mais se sont engagés plus encore. Je tiens à remercier chacun de tout cœur. D'autres bénévoles de structure que l'on appelle « volontaires » sont venus prêter main forte depuis octobre : Caroline, Laetitia, Laurent et Isabelle B. méritent aussi toute notre reconnaissance. Ils apportent leurs compétences et leur réseau à l'association notamment : administration, communication, recherche de financements. Certains membres du Bureau sortant n'ont pas souhaité poursuivre leurs accompagnements ou leur écoute téléphonique après le Conseil d'Administration d'octobre, ce qui a provoqué de réelles difficultés. La réorganisation a néanmoins été possible. La fin d'année 2013 a également été marquée par la décision de mettre fin au contrat d'engagement d'un de nos bénévoles le 06/11/13. Celui-ci utilisait le nom de l'association pour développer des activités lucratives contraires à notre charte des bénévoles et à son contrat d'engagement. Les actions menées par ce bénévole ont entretenu une certaine confusion sur nos liens avec la Fédération.

**L**es priorités validées en Conseil d'Administration pour ce début de Présidence ont porté sur le respect des valeurs et de la qualité du projet associatif. Un travail sur la communication s'est avéré prioritaire. Un état des lieux a également porté sur les statuts, les financements, le parcours de formation des bénévoles, le contrat moral d'engagement, l'organisation des activités etc. Ainsi, le constat de statuts fixant un but et un objet associatif inadaptés a justifié la rédaction de statuts rénovés qui sont proposés en cette Assemblée Générale de mars 2014 (merci à Caroline Monnier, volontaire avec laquelle ce travail a été mené). Par ailleurs, l'objectif pour rendre pérenne l'association est de parvenir à terme au financement d'un poste de Direction conforme aux compétences et à la disponibilité requise. Fort de cette création de poste (dont les financements sont à trouver) la Présidence « normale » pourra être confiée à un administrateur qui orientera et dirigera l'action du Directeur salarié.

**S**ur le plan financier, une analyse des comptes a montré que les trois principaux postes de dépenses sont le loyer, le photocopieur en leasing et le poste de secrétaire salarié à temps partiel. Le loyer est totalement à notre charge depuis le départ de la Fédération en décembre 2012. Le Bureau sortant a mené des recherches pour trouver un autre local à moindre frais, en vain. Ce loyer reste d'un montant raisonnable pour sa surface, son emplacement, son espace fonctionnel et accueillant. La décision a été prise de rester dans ces locaux et de mieux les exploiter.

La dernière échéance du copieur sera réglée en janvier 2015 (à cette date soit nous restituons le copieur, soit nous l'achetons pour environ 600 euros...). Rappelons que le contrat de leasing avait été signé conjointement par l'Association et la Fédération en 2009, puis totalement laissé à la charge de l'Association depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, grevant là aussi son budget.

La décision qui s'imposait de nous séparer pour motifs économiques du secrétaire salarié à temps partiel a été prise par le Conseil d'Administration en fin d'année, le 10/12/13, avec effet au 10/02/14. Nous regrettons le départ de Julien Benoit, nous lui assurons nos sincères remerciements pour son engagement de longue date dans l'association. Concernant les ressources de l'Association enfin, le monopole pris par la Fédération et la Société de Thanatologie sur les formations qui étaient auparavant co-organisées avec l'Association ont représenté une réelle perte de revenus. De nouveaux projets voient le jour pour redévelopper cette activité.

**F**in 2013, la réflexion sur l'identité de notre association et ses liens avec la Fédération montre que nos noms, nos actions et notre localisation à Paris prêtent à confusion. Pour améliorer notre visibilité, le Conseil d'Administration –après concertation des bénévoles– a voté unanimement lors de la séance du 29/01/14 l'adoption d'un nouveau nom d'usage. Après échanges et élimination des noms déjà pris par d'autres associations, nous avons voté pour un nom unique. Les sept mots « Association Vivre son deuil Ile-de-France » sont donc précédés par un seul :

## empreintes

parce que le lien demeure

La « base line » pourra évoluer et précise le sens de ce nom d'usage. Les empreintes témoignent des liens, ces traces, ces héritages que nous laissent ceux qui partent. Ces empreintes font de nous ce que nous sommes, elles sont fragiles, discrètes, parfois douloureuses mais si précieuses. Ce nom d'usage ne nous fait pas quitter notre appellation « Association Vivre son deuil Ile-de-France », car nous sommes l'Association Vivre son deuil fondatrice, dont la notoriété et la lignée est reconnue.

**D**eux autres actions ont été entreprises fin 2013 demandant un investissement et une adaptabilité des bénévoles. Tout d'abord, ils ont procédé à la saisie informatique de leurs fiches d'appels téléphoniques, fiches d'entretiens et d'activités sur une base de données. Ce rapport d'activité repose sur les chiffres que nous avons collectés – qui sont hélas incomplets car faute d'être réellement exploités, les bénévoles ne voyaient peut-être pas la nécessité de ces outils. Ils sont précieux car la valorisation du bénévolat, la recherche de financement, les choix en matière de priorités d'actions s'adapteront aux données recueillies. Pour 2014, un ingénieur en informatique bénévole (par le biais de l'Association Passerelles et Compétences) travaille sur un outil base de données performant et facile d'usage. En outre, un agenda électronique et une messagerie propre aux bénévoles a été mise en place. Là aussi, le papier est toujours plus accessible à priori mais une fois rodé, l'agenda Google permettra à chacun de suivre de chez lui les rendez-vous fixés, annulés, les écoutes à compléter etc.

Les défis qui nous attendent en 2014 sont de taille. Nous avons pour priorité d'assurer la pérennité de l'association en nous appuyant sur une augmentation de notre activité, une communication moderne et dynamique, une équipe bénévole consolidée avec le renfort de professionnels pour co-animer les activités de groupes notamment, un chemin de formation réaménagé, une organisation administrative efficace et énergique, des ressources de fonctionnement et de projets stables. Nous avons d'ores et déjà obtenu le soutien de deux Fondations nouvelles pour 2014 qui nous apportent de nouvelles subventions pour le fonctionnement et les formations internes et externes. Un bon encouragement.

Les perspectives d'activités diversifiées voient le jour : reprise des ateliers enfants avec un temps d'échange entre parents avec une psychologue (mars 2014 pour les 8-10 ans), trois rencontres adolescents à compter du mois d'avril, un groupe d'entraide adulte également en avril.

Tout au long de la vie de notre association, de nombreux partenaires sont restés fidèles, patients, notamment les Services Funéraires de la Ville de Paris, les Pompes Funèbres Générales, la Fondation d'entreprise OCIRP, Réunica, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la cellule CNAM SFAP<sup>1</sup>. Grâce à eux, nous avons pu traverser des années fragiles pour aujourd'hui prendre un nouveau départ.

En cette année de l'engagement associatif, plus d'un français sur trois est un bénévole actif. Nous savons que nous pouvons compter sur la solidarité de chacun, envers les personnes en deuil que nous sommes, et que nous serons. Le deuil, parlons-en !



**Marie Tournigand, Présidente**

<sup>1</sup> Caisse Nationale d'Assurance Maladie / Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs.

# Rapport annuel 2013

## La vie de l'association

7

### **Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration définit et contrôle les orientations générales de l'association. Il s'est réuni à trois reprises en 2013. Nadine Beauthéac nous a indiqué cet hiver que pour des raisons personnelles, elle quitte le Conseil d'Administration. Nous la remercions pour son engagement depuis tant d'années. Christiane Foriat a également quitté l'association Ile-de-France pour s'engager plus à la Fédération Européenne Vivre son deuil. Elle nous fut précieuse, elle reste très proche de nous.

Les mouvements au sein du Conseil d'Administration ont été actés en séance du 3 octobre 2013. Depuis cette date, le Conseil d'Administration est constitué de 14 personnes : professionnels, représentants d'associations et de professionnels du funéraire.

*Dr Christophe FAURE, psychiatre, membre d'honneur.*

Marie TOURNIGAND - Présidente, assistante sociale.

Laure SIZAM-GUILLEMIN - Vice-Présidente, psychologue clinicienne.

Christelle PACE - Trésorière, Chargée de mission en cabinet d'audit.

Valérie MERCIER - Secrétaire, psycho praticienne.

Marie-Dominique DURCOS - ex Présidente de 2010 à octobre 2013, retraitée.

Isabelle HANUS – Ex Vice-Présidente ; assistante de service social.

Marie-Edmée CORNILLE – ex Secrétaire du Bureau, retraitée.

Vincent LANDREAU – psychologue, psychanalyste, formateur.

Cécile SEJOURNE – psychologue, formatrice.

Françoise HENNY – directrice de clientèle.

Frédéric RAVET – Directeur de marque Pompes Funèbres Générales.

Robert FENIE – retraité, bénévole ASP Fondatrice.

Paule FRERING – retraitée. Suicide Ecoute

## **Bureau**

Le bureau met en œuvre les orientations définies en Assemblée Générale et en Conseil d'Administration. Il s'est réuni 4 fois en 2013. Il était composé jusqu'à octobre 2013 de Marie-Dominique Durcos Présidente, Isabelle Hanus Vice-Présidente, Danièle Hirou Trésorière, Marie-Edmée Cornille Secrétaire, Laure Sizam-Guillemain Secrétaire Adjointe. Elles avaient accepté de prolonger leur mandat au Bureau lors du Conseil d'Administration du 16/10/12, aucun candidat n'acceptant alors de reprendre leur suite. Quatre des membres du bureau ont passé le relais lors du Conseil d'Administration du 3 octobre 2013, Laure Sizam-Guillemain est restée et devenue Vice-Présidente. Danièle Hirou, trésorière sortante ne renouvelle pas son mandat et a quitté le Conseil d'Administration. Marie-Dominique Durcos et Marie-Edmée Cornille restent au Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale clôturant l'année 2013. Marie-Dominique Durcos ne s'y représente pas.

8

Depuis octobre 2013 le bureau est ainsi constitué :

Présidente : Marie Tournigand. Assistante de service social en réanimation neurochirurgicale. Diplôme Universitaire de Soins palliatifs. Diplôme Universitaire deuil et travail de deuil. Ex bénévole et coordinatrice à la Maison Médicale Jeanne Garnier. Formatrice, bénévole à Vivre son deuil Ile-de-France (écoute téléphonique, entretiens familiaux, adolescents et enfants) depuis 2011. Ex Directrice de Production en communication événementielle.

Vice-Présidente : Laure Sizam-Guillemain. Psychologue clinicienne en unité de soins palliatifs et service hospitalier, formatrice. Bénévole à Vivre son Deuil Ile-de-France depuis 2006 (responsable des ateliers pour enfants endeuillés, animation de groupes pour adultes endeuillés).

Secrétaire : Valérie Mercier. Psychopraticienne, formatrice. Bénévole depuis 2007 à Vivre son deuil Ile-de-France (entretiens familiaux, animatrice ateliers enfants et adolescents, groupes de parole adultes et ateliers d'écriture, suivi courriels endeuillés).

Trésorière : Christelle Pace. Diplôme ESCAE (Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises) option Audit Expertise. Chargée de mission en cabinet d'audit.

## **Equipe de bénévoles**

Notre équipe a compté en 2013 une douzaine de bénévoles d'accompagnement formés au deuil (processus, particularités, complications) et à l'écoute. Ils sont supervisés mensuellement par un psychologue professionnel salarié. Ces bénévoles sont issus d'horizons divers, amenés au suivi de deuil par leur propre expérience personnelle ou également motivés par leur expérience professionnelle de la relation d'aide (psychologues, assistants sociaux, conseillers conjugaux, conseillers funéraires...). L'équipe a connu des modifications importantes :



Marie-Dominique Durcos, Marie-Edmée Cornille, Françoise Henny, ont souhaité faire une pause dans leurs actions d'accompagnement de personnes en deuil depuis octobre 2013.

Claude Poulet et Gwen Caradec ont quitté l'équipe bénévole pour des raisons personnelles. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement de longue date et leur soutien toujours près de nous.

Trois bénévoles ont rejoint l'équipe : Blandine Bleker, Damien Sergent, Isabelle Leconte

Ils ont suivi le parcours de formation et ont été accompagnés dans la double écoute par des bénévoles référents.

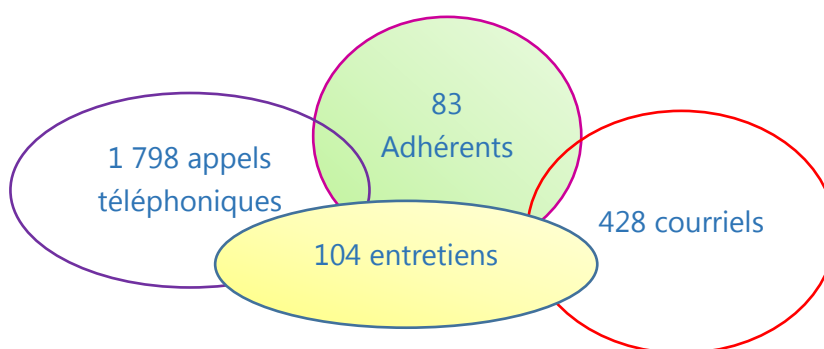
Quatre volontaires (ou bénévoles associatifs) apportent leurs compétences professionnelles et personnelles à l'association :

- Laurent Lévy apporte depuis juin son temps et son énergie à la recherche de financements.
- Laetitia Gesp apporte ses compétences en tant que chargée de communication.
- Caroline Monnier, assiste la Présidente dans ses diverses responsabilités.
- Isabelle Branchereau effectue des actions ponctuelles.

9

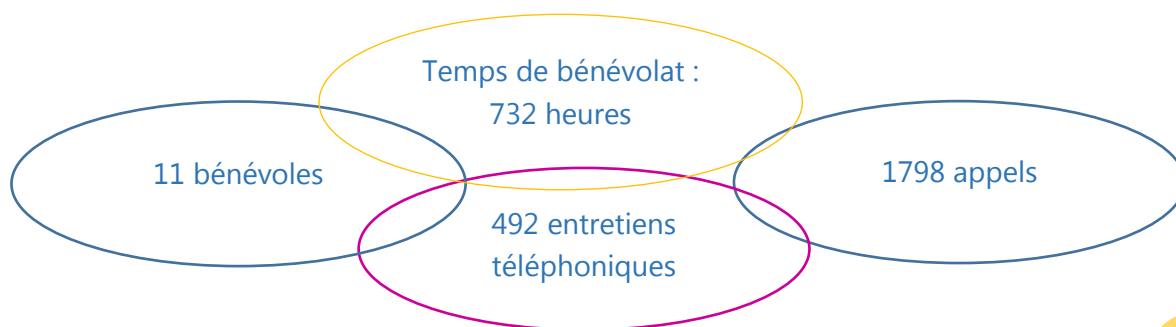
## Accompagner

### Quelques chiffres pour 2013



Les conditions financières pour bénéficier des accompagnements de l'association ont été modifiées par les Conseil d'Administration. Désormais le montant de la cotisation annuelle est fixé à 20 euros pour un particulier. Il reste à 180 euros pour un organisme. Pour chaque entretien, groupe ou atelier, la participation libre est laissée à l'appréciation des personnes accueillies.

## Ecoute téléphonique



10

Le **01 42 38 08 08** est une ligne d'écoute nationale destinée aux personnes en deuil et à toute personne côtoyant ce public (professionnels, particuliers). En 2013, des bénévoles étaient à l'écoute entre 2 et 5 heures /jour en semaine en 2013. Depuis décembre 2013, notre écoute est désormais organisée sur deux jours : mardi et jeudi et en soirée le mardi. Les appelants repèrent mieux les temps où nous joindre. L'activité est en augmentation.

Les entretiens téléphoniques atteignent fréquemment 50 mn, la durée allant de 2 mn à 1h40mn. L'appelant ne paie que le coût de la communication. Il ne lui est pas demandé d'adhésion, il peut rester anonyme. Cette écoute est au cœur de notre activité, porte d'entrée vers les autres propositions d'accompagnements.

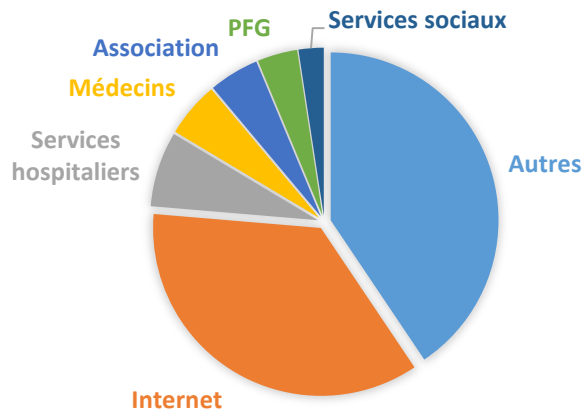
En 2013, 492 entretiens téléphoniques ont été réalisés par Odette Gausserand, Marie-Dominique Durcos, Marie-Edmée Cornille, Michel Pivin, Gwen Caradec, Marie Tournigand, Brigitte Hanquez, Françoise Henny, Blandine Beker, Claude Poulet, Yacine Akhrib. Blandine Beker, Henriette Egnell, Damien Sergent, Isabelle Leconte ont été formés en double écoute (présents auprès d'un écoutant référent). Merci à tous ceux qui les ont accueillis, formés. L'écoute téléphonique mobilise actuellement six bénévoles dont deux en formation.

Le répertoire national des associations d'accompagnement de deuil créé par Vivre son deuil Ile-de-France est désormais mis à jour par le Centre National de Ressources CNDR sur son site : [www.soin-palliatif.org](http://www.soin-palliatif.org). Ce répertoire nous permet d'indiquer aux appelants s'il existe des associations proches de leur domicile.

1798 appels ont été recensés en 2013 dont 492 entretiens téléphoniques pour environ 732 heures d'écoute (légère baisse par rapport à 2012).

Le nombre d'entretiens téléphoniques est plus important en milieu de matinée ou d'après-midi.

## Comment l'appelant a-t-il connu l'association ?



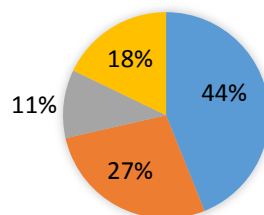
11

15 % des appelants ont trouvé nos coordonnées sur internet ce qui montre que malgré l'absence de site propre l'onglet Vivre son deuil Ile-de-France sur le site rénové de la Fédération apporte des contacts. L'entourage familial, amical, les associations (SOS Amitié, SOS Suicide, la Porte Ouverte, le Centre National de Ressources Soin Palliatif), les ouvrages de Christophe Fauré, les psychologues ou psychiatres, les endeuillés que nous avons accompagnés dans le passé sont autant de sources d'information pour les appelants.

Nos projets de communication vont vers le développement d'un site internet et vers une information précoce auprès des intervenants en fin de vie, des services sociaux et médicaux.

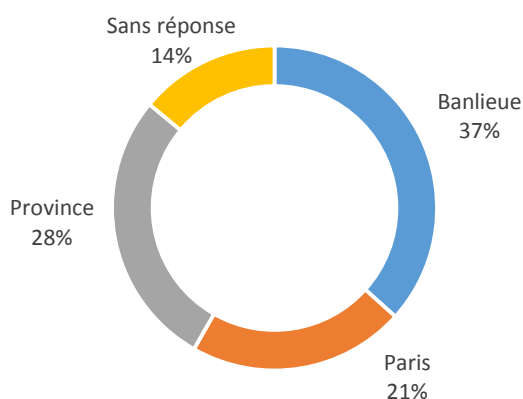
## Nature des appels téléphoniques

■ Premier appel ■ Appel réitéré ■ Rappel par l'écouter ■ Sans réponse



Actuellement une personne qui nous contacte le fait anonymement la plupart du temps et ne sait pas si elle aura le même écoutant la fois suivante, ce qui peut favoriser des appels récurrents peu soutenant. Nous réfléchissons à une proposition de suivi par téléphone avec un même bénévole dans certains accompagnements.

## D'où provient l'appel ?

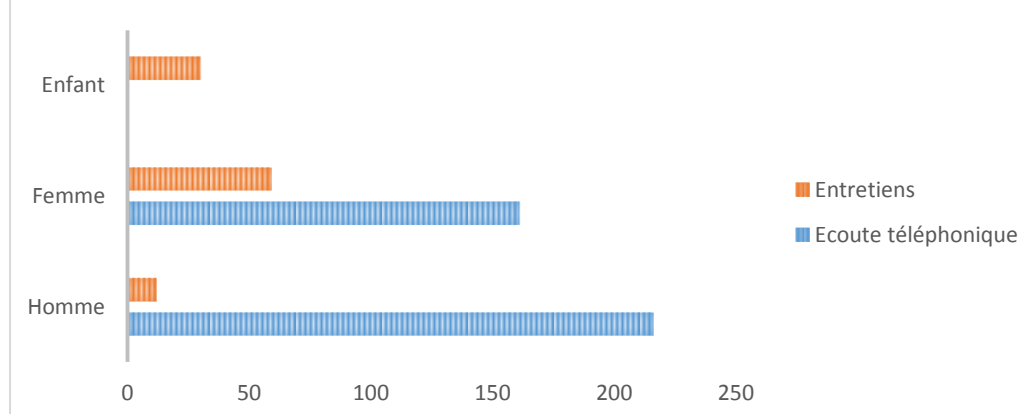


Les appels provenant de banlieue sont majoritaires, ce que nous retrouvons dans nos locaux avec des personnes ou familles qui viennent en entretiens ou groupes, malgré le temps long de transport que cela requiert. Notre situation centrale et bien desservie à République permet une desserte adaptée.

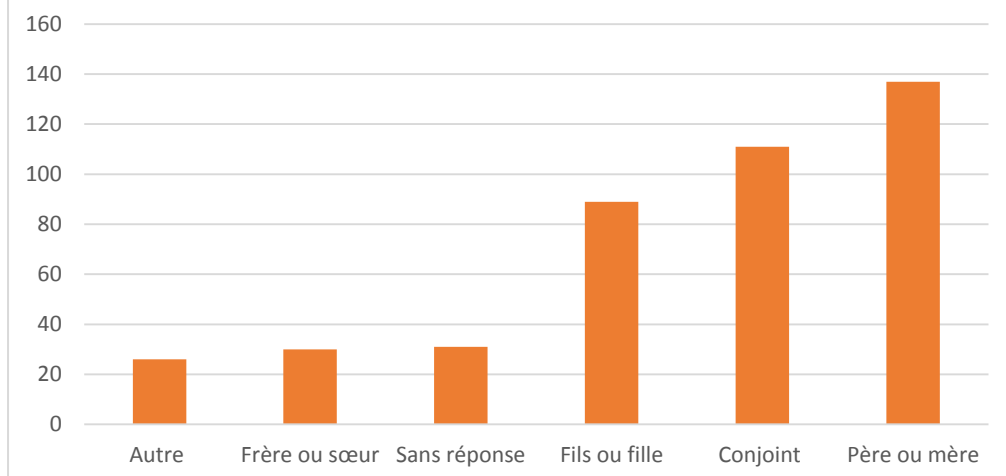
L'écoute téléphonique répond à **un besoin national** : nous recevons plus d'appels de province (tous départements) que de Paris. Bien souvent l'absence de relais sur place rend précieux notre accompagnement au téléphone. Nous sommes également lieu ressource pour l'orientation des appelants vers d'autres associations.

72 % des appelants sont des femmes, néanmoins les hommes semblent préférer une écoute téléphonique anonyme, à distance que des entretiens.

## Sexe de la personne en deuil

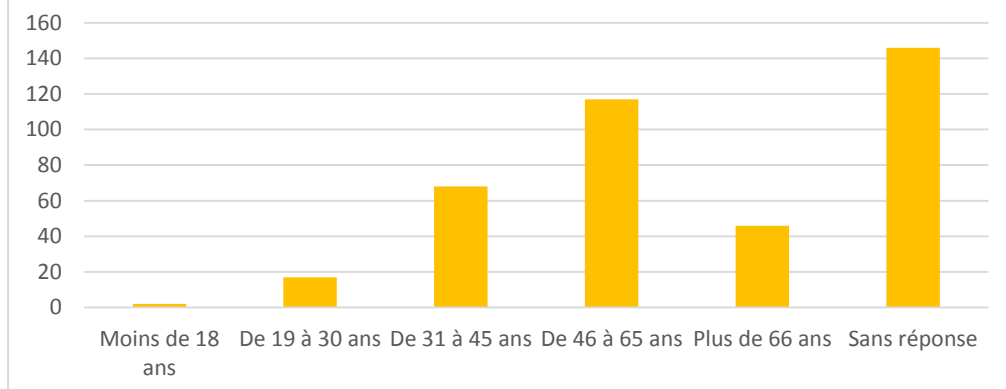


### L'endeuillé appelle suite au décès de :



Quel que soit l'âge des appelants, ceux-ci vivent le décès d'un parent comme un deuil particulier, difficile.

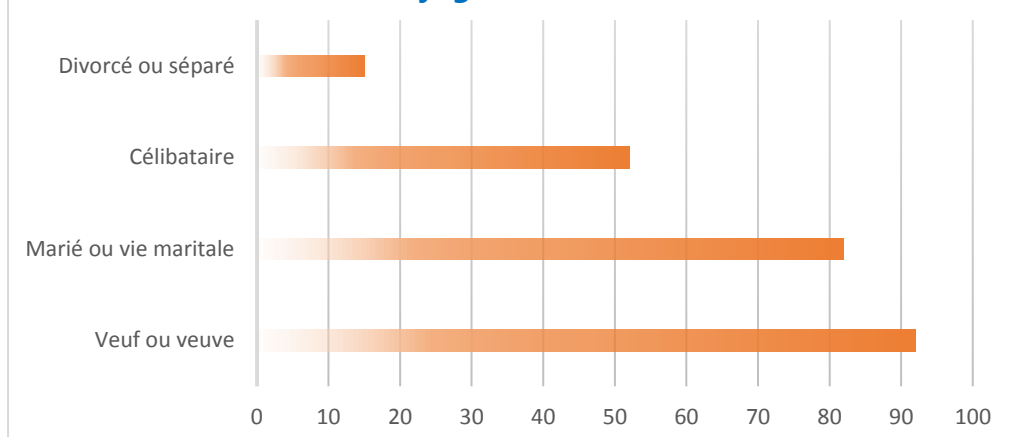
### Age de l'appelant :



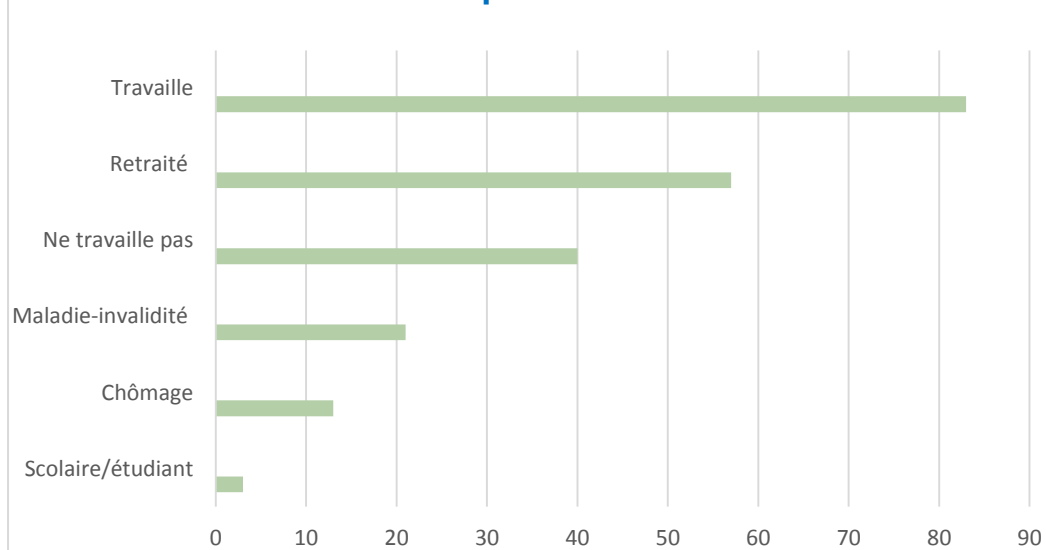
Il est souvent délicat de demander l'âge de l'appelant...

Dans les situations de deuils multiples, **on note fréquemment la présence de deuil par suicide, ainsi que des deuils survenus dans l'enfance de l'appelant.** Ces deux axes sont à prendre en compte dans l'accompagnement proposé autour de ces deux situations de deuil.

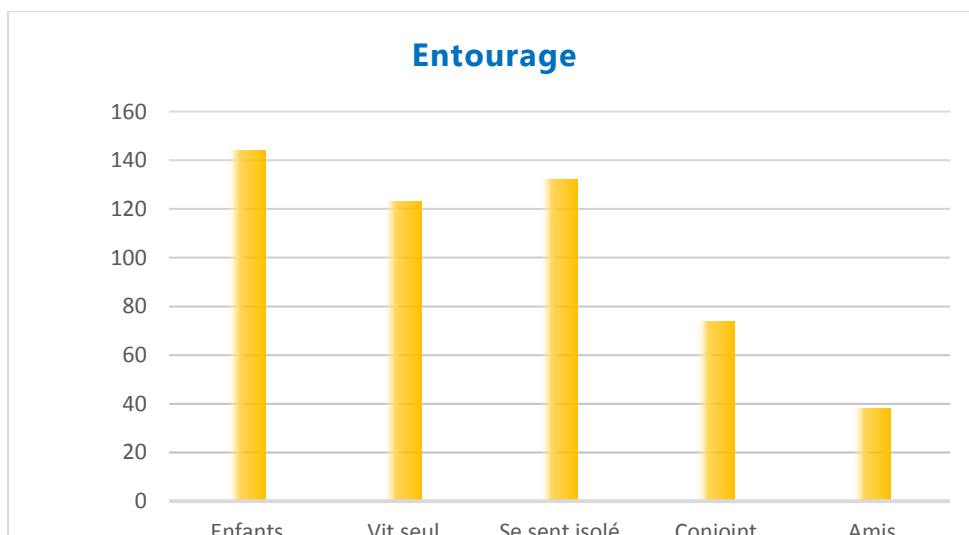
### Situation conjugale de l'endeuillé(e) ?



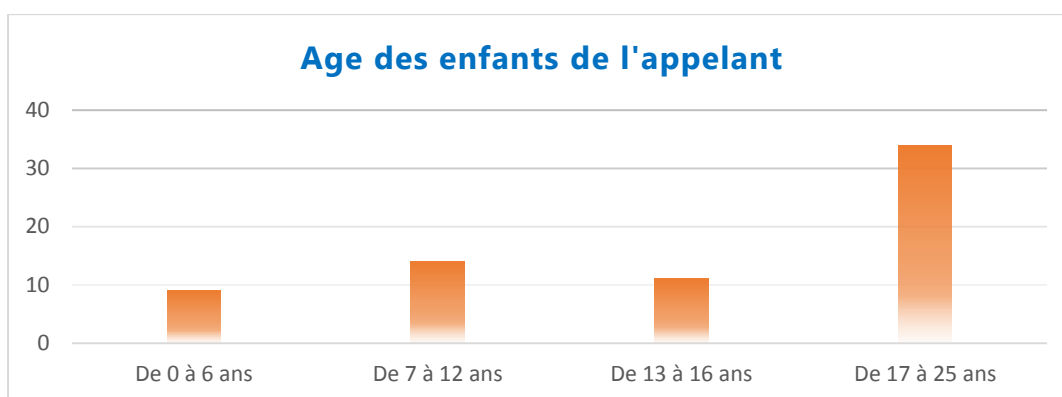
### Situation professionnelle :



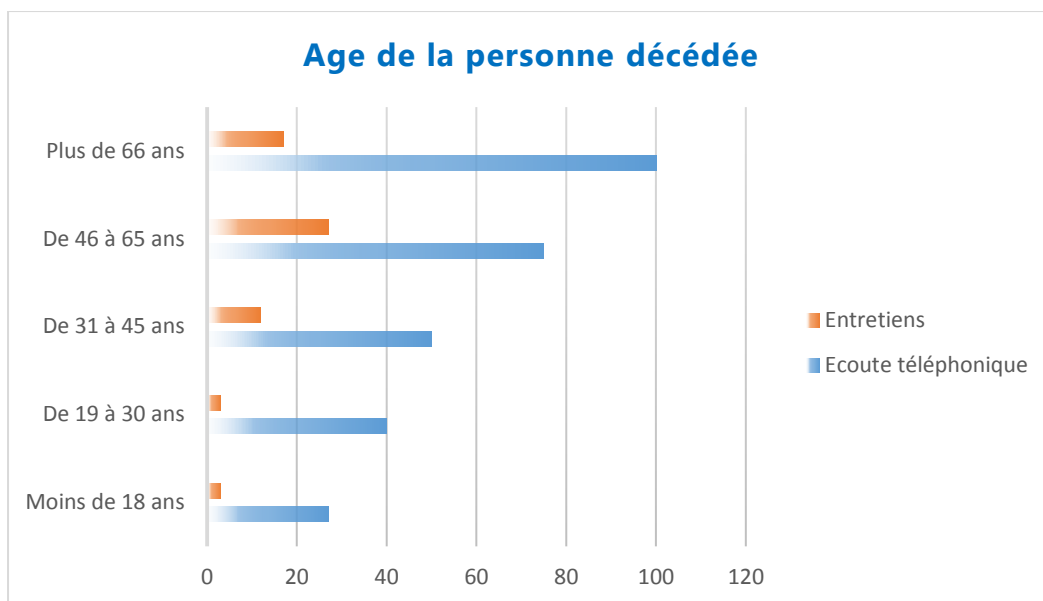
On peut noter que les classifications ci-dessus sont à revoir pour nos statistiques 2014. Néanmoins, le nombre de personnes en arrêt maladie ou en invalidité est significatif, il mérite d'être plus précis pour orienter des projets de santé publique.



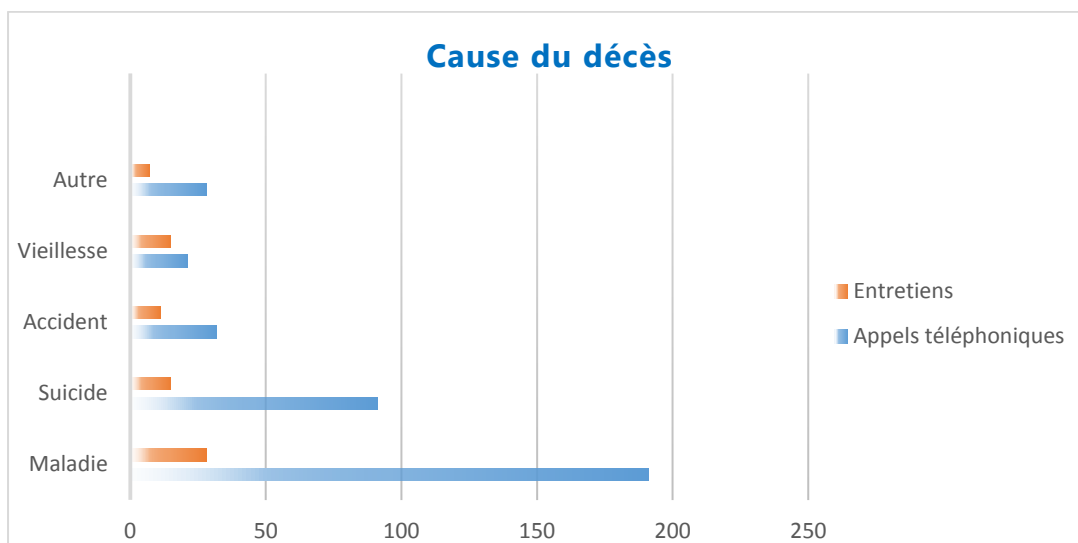
La prudence est de mise dans l'exploitation de ces résultats : le fait que l'endeuillé se sente isolé ne signifie pas qu'il a un entourage absent. La mention d'enfants ne signifie pas que la personne vit avec ses enfants. Les classifications seront éclaircies en 2014.



On observe depuis quelques mois une part importante de jeunes adultes qui nous demandent des entretiens ou des groupes. Certains endeuillés nous appellent plus de 20 ans après le décès (1991) mais les deuils datés de 2011-2012-2013 restent les plus nombreux.



On peut noter l'importance du nombre de décès précoces, qui amènent les personnes à nous contacter. **40 % des personnes regrettées ont moins de 45 ans.**



### Un tiers des endeuillés appellent pour un deuil brutal après suicide ou accident.

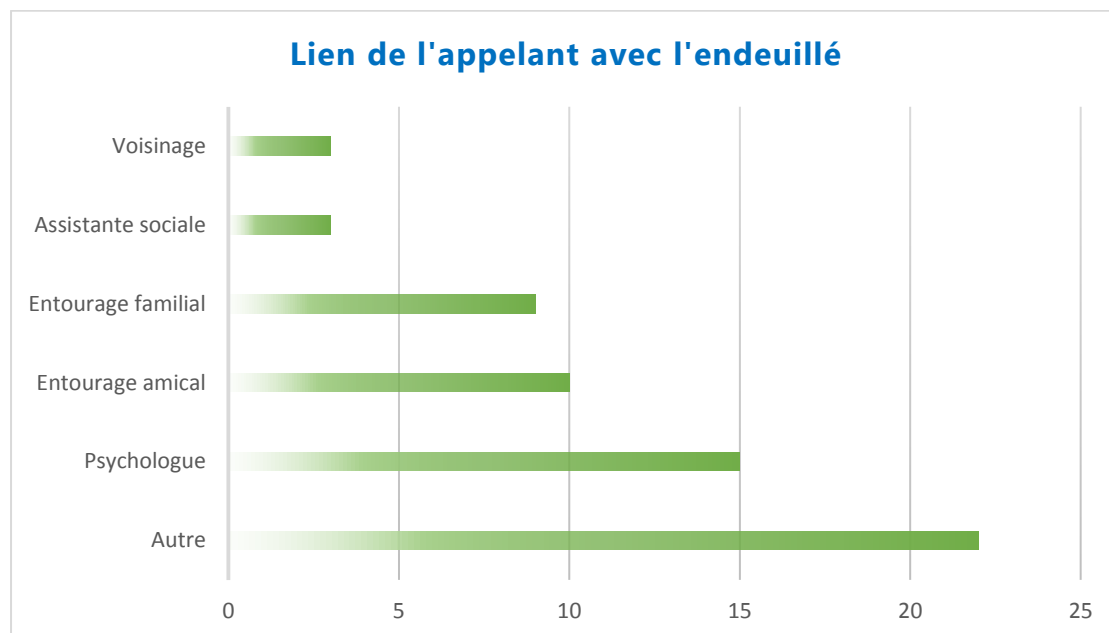
Le nombre d'appels suite à un suicide confirme le besoin ressenti par les bénévoles d'une formation continue sur ce thème. Ceci d'autant plus qu'il est fréquent que les personnes écoutées nous fassent part de leurs idées suicidaires.

Si le cancer est dans 50 % des cas la maladie provoquant le décès, il apparaît que la maladie d'Alzheimer est fréquemment à l'origine du décès, de même que la dépression (parfois suite à un deuil), les maladies neurologiques sont autant de causes de décès évoquées.



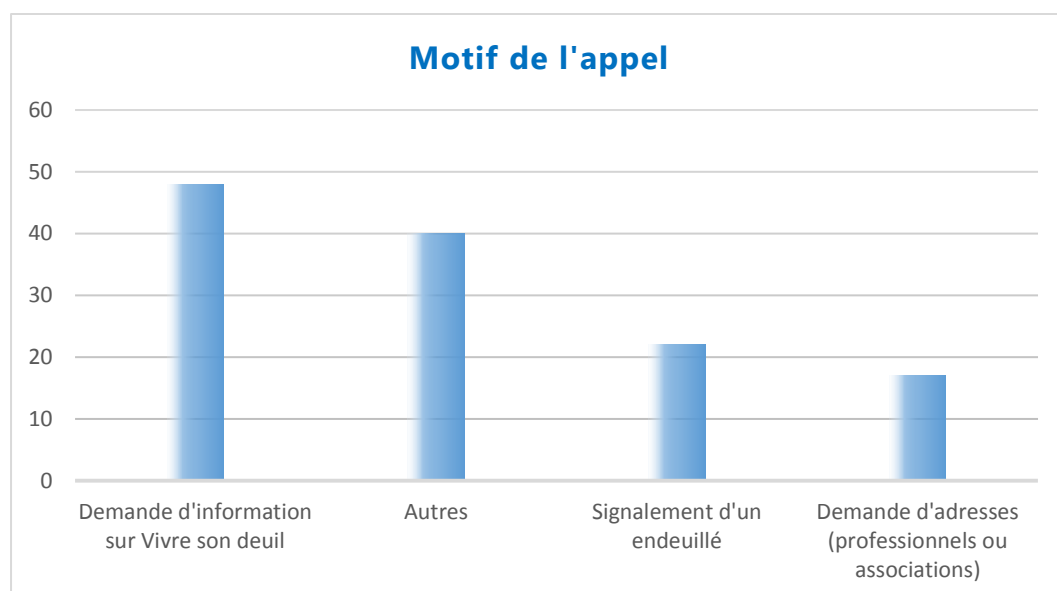
## Lorsque l'appelant n'est pas l'endeuillé qui est-il ?

14 % des appels ne sont pas des appels directs d'endeuillés. Beaucoup d'appels de professionnels arrivaient en 2013 sur le poste du secrétariat et n'étaient pas comptabilisés.

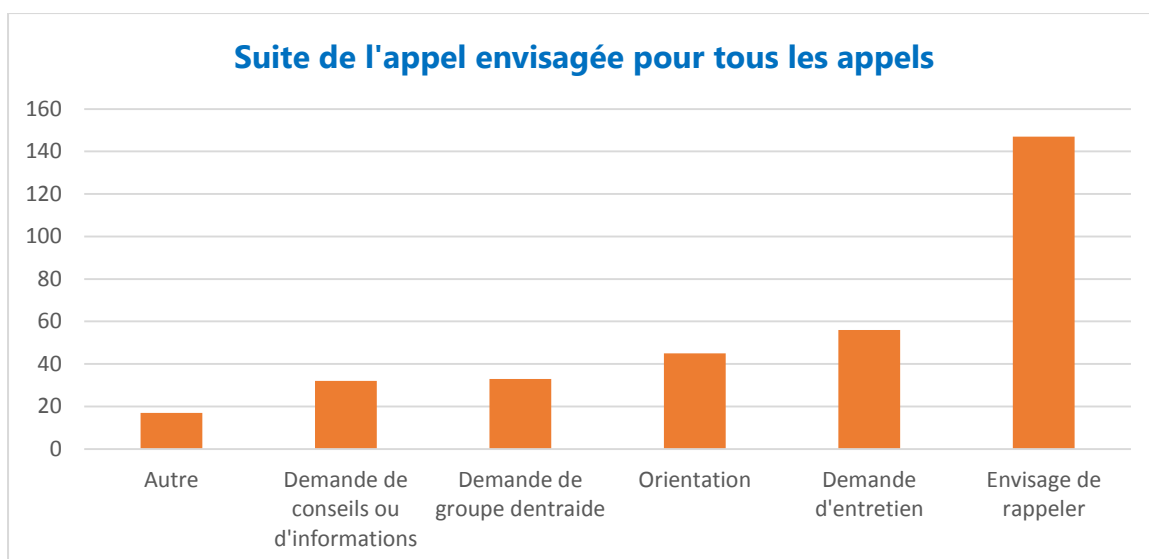


17

On le voit, pour analyser cette donnée il nous faudrait mieux repérer ce que la valeur « autre » représente.



On peut noter fréquemment une demande de l'ordre d'un « conseil » pour ces appelants pour une personne en deuil dans leur entourage professionnel ou personnel. Ces contacts sont autant de publics auxquels des formations ou interventions pourront être proposées.



18

## Accompagnement par courriel

Les personnes qui le souhaitent peuvent nous contacter par mail. Valérie Mercier, bénévole, apporte un soutien, un accompagnement et une orientation individualisée. Premier contact, le courriel permet un premier échange, une orientation, une prise de rendez-vous.

Le nombre de courriel échangé est en augmentation : 444 échanges suivis. A noter de plus 60 courriels de personnes en deuil après suicide qui ont été échangés avec Marie-Dominique Durcos.

La personne en deuil peut ne pas adhérer et rester anonyme, elle peut aussi être par la suite accueillie en entretien ou groupes à l'association.

444 échanges de courriels

## Entretiens individuels

Parce que la rencontre permet une écoute simple, juste, soutenante, les entretiens sont précieux pour de nombreux endeuillés. Ils sont proposés par 4 bénévoles. Ils ont lieu à l'association ou à l'antenne d'Ozoir-la-Ferrière (77). Ces entretiens sont ponctuels ou suivis (3 entretiens en moyenne). Ils sont préalables à l'inscription aux groupes d'entraide ou ateliers. Ils ont une durée d'environ 1h1/2.

41% des personnes viennent de banlieue, 42 % habitent Paris. 7% viennent jusqu'à nous de province.

104 entretiens

Temps de bénévolat :  
162 heures.

Pour 2014, l'activité d'entretien reprend de façon plus soutenue, avec des propositions d'accompagnement qui s'inscrivent dans la durée et parfois sur un plus grand nombre de rencontres.

Les personnes accueillies en entretien sont majoritairement des femmes, en activité professionnelle, vivant seules ou avec des enfants qui nous ont connus par le biais d'internet. La majorité des proches de ces endeuillés sont décédées entre 46 et 65 ans. Les maladies les plus fréquemment concernées sont le cancer (68 % des cas de maladie). On peut toutefois noter la surreprésentation des entretiens suite à un décès par suicide : 21 %.

19

## Accueil des familles

### Entretiens familiaux

Menés par trois bénévoles (le plus souvent en binôme) : Valérie Mercier avec Laure Sizam-Guillemain puis Marie Tournigand, les entretiens familiaux font souvent suite à une première rencontre avec le parent. La venue dans nos locaux, la reconnaissance de la situation de deuil de l'enfant ou l'adolescent, la prise de conscience que d'autres sont concernés également (leurs créations collectives sont affichées dans le salon des familles) – sont autant de soutiens à l'expression des émotions et le partage en famille. Dans ce cadre contenant, des questions peuvent se poser, des ressentis se verbalisent.

Ces entretiens permettent également de proposer des ateliers aux enfants qui le souhaitent et dont le chemin de deuil le permet.



### Les ateliers enfants :

A partir de divers supports (dessins, masques, boîte à souvenirs, jeux, etc.), les ateliers abordent successivement :

- les émotions du deuil, le ressenti avec des explications apportées,
- le décès et les funérailles : les souvenirs, les circonstances, les funérailles à travers des supports ludiques et créatifs,
- les liens avec le défunt : dessin, arbre généalogique, création d'un livret où l'enfant décrit son proche,

- les changements depuis le décès du proche (aspects négatifs mais aussi aspects positifs),
- les ressources et l'héritage : réflexion autour de la notion d' « héritage », et travail autour des souvenirs, arbre à ressources : qu'est-ce qui te fait du bien ?

Nos ateliers enfant de 4 à 12 ans sont constitués de 4 à 6 enfants, si possible par tranche d'âge. Animés par deux bénévoles formés au deuil chez l'enfant et à l'animation des ateliers, ils durent deux heures et ont lieu toutes les trois semaines sur 6 séances. Les parents sont accueillis avec les enfants au début et en fin de session. En 2013 un atelier pour 5 enfants a été animé de mars à septembre avec Valérie et Laure (7 à 10 ans).

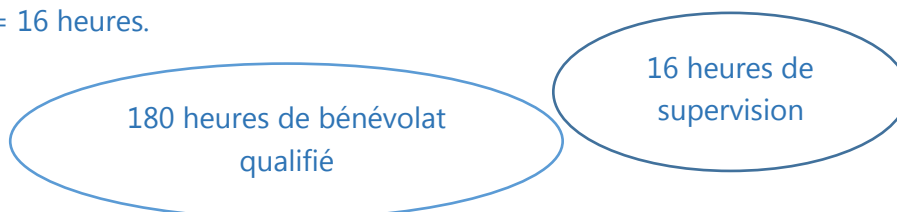
20

Un nouvel atelier enfant a débuté le 15 mars (enfants de 8 à 10 ans), il sera complété par une rencontre parents avec un psychologue, sur le temps des ateliers. Trois groupes d'enfants et adolescents sont en attente d'atelier.

## Weekend famille :

Un weekend famille résidentiel a été proposé le 15 et 16 janvier 2013. Préparé et animé par quatre bénévoles, ce weekend a malheureusement été perturbé par l'enneigement de la capitale notamment. Seules deux familles ont pu être présentes. Une journée famille pourrait être organisée en 2014 pour faciliter la participation et l'organisation de chacun.

Temps de bénévolat qualifié : 4 bénévoles x 36h = 148 heures plus deux jours de préparation : 4 x 8 = 32 heures et deux supervisions de groupes (assimilés à de la formation) 4 heures x 4 bénévoles = 16 heures.



## Ateliers écriture

L'objectif de cet atelier est de permettre par l'écriture sur un thème proposé, un temps de restitution et d'échange.

En octobre 2012, un atelier écriture a vu le jour co-animé par un psychothérapeute professionnel Laurent Biscarrat et Valérie Mercier bénévole, avec la présence d'une observatrice bénévole : Marie-Edmée Cornille. Dix personnes y ont participé.

En décembre 2013, un nouvel atelier a été ouvert pour 9 personnes sur 9 séances le mardi de 18h30 à 20h30. Il est co-animé par un psychothérapeute (Stéphan Lert puis Laurent Biscarrat) et une bénévole (Blandine Bleker). La pertinence de cette proposition est confirmée, en

revanche certaines personnes ont intégré d'atelier faute d'ouverture d'un groupe d'entraide. Il est donc nécessaire de mieux informer sur les deux types de propositions, avant l'inscription à ces activités collectives suite à un entretien préalable. Coût : 1260 euros d'honoraires pour chaque cession de 9 ateliers.



21

## Groupes d'entraide

De nombreuses personnes nous contactent pour rencontrer d'autres endeuillés vivant une épreuve similaire, afin de partager leur vécu et de trouver un réconfort. C'est une demande fréquente mais après un échange, la personne en deuil prend parfois conscience que dans un premier temps un soutien individuel est préférable. En 2013 aucun groupe ne s'est constitué.

Pour 2014, le recours à une co-animation professionnel-bénévole se met en place. Les groupes seront conditionnés par un partenariat avec un financeur. Une liste d'attente importante est constituée. Le prochain groupe sera proposé sur 5 séances mensuelles organisées autour de thèmes proposés (groupe fermé, jusqu'à 10 personnes) de 18h30 à 20h30. **Le premier groupe débutera en avril 2014.**

## Cérémonies des Tous Petits

Nous sommes présents chaque trimestre à la cérémonie des Tous Petits proposée par le cimetière du Père Lachaise et Vivre son deuil Ile-de-France, qui permet un temps de recueillement pour les familles touchées par un deuil périnatal et qui ont confié le corps de l'enfant à l'institution. En 2013, deux bénévoles ont été présents aux cinq cérémonies proposées. Ils témoignent de l'intensité de ces temps de rituels et de leur bien fondé. Ce projet est soutenu par la Fondation des Services Funéraires de la Ville de Paris depuis plusieurs années.

20 heures de bénévolat

# Agir ensemble

22

L'association Vivre son deuil Ile-de-France informe et sensibilise sur le deuil. Elle participe à la réinsertion du deuil dans la vie sociale en s'adressant :

- Au grand public
- Aux personnes en deuil ou à leurs proches
- Aux acteurs de terrain au contact des personnes en deuil : professionnels, bénévoles.

Cette diffusion de la connaissance sur le deuil passe par un travail en partenariat avec plusieurs associations et organismes réunis autour des mêmes valeurs et des mêmes buts.

## **Partenariats**

### **Plaquette don du corps à l'Ecole de Chirurgie :**

A la demande de la Fondation des Services Funéraires de Paris et de l'Ecole de Chirurgie de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, Vivre son deuil Ile-de-France a travaillé sur un document remis aux proches des personnes ayant fait don de leur corps en vue de recherches et d'enseignement. En cours de finalisation, cette plaquette expose le cadre et les informations concernant le devenir du corps. Elle présente également les rituels prévus et ceux que les proches peuvent envisager. Elle propose enfin une cérémonie à l'image de celle des Touts Petits où nos bénévoles seront présents.

### **Collège des associations d'accompagnement bénévole (CABA) de la Société Française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) :**

Ce collège réunit régulièrement les associations telles que l'ASP, JALMALV, les Petits Frères de Pauvres, Rivage. Il a pour objectif d'animer et de fédérer un travail inter associatif autour de valeurs et d'actions communes. La Présidente de Vivre son deuil Ile-de-France y participe (Marie-Dominique Durcos en mai, juillet, septembre puis Marie Tournigand à compter d'Octobre). Les réunions se déroulent sur une à deux journées. Deux projets ont été initiés en 2013 dont un film sur l'engagement bénévole d'accompagnement en soins palliatifs.

### **Conseil d'Administration de la SFAP :**

Marie-Dominique Durcos a continué à siéger tout au long de l'année 2013 dans cette instance interdisciplinaire (une journée par mois).

### Réalisation d'un livret inter associatif : « Maladie grave, maladie évolutive, et maintenant ? »

Au mois de mai 2013 un travail interassociatif a vu le jour autour de la création, la réalisation et la diffusion d'un livret. Marie-Dominique Durcos puis Marie tournigand ont représenté Vivre son deuil Ile-de-France au cours des 6 réunions jusqu'au mois de novembre 2013. L'objectif de ce document est de faire connaître au grand public les soins palliatifs et la Loi Leonetti qui définit le droit des malades et les conduites médicales en fin de vie. La méthode adoptée pour ce travail collectif a consisté en cinq réunions d'une heure, chacun se chargeant de rédiger une partie du document. Financée par un Fond de dotation privé, le livret est imprimé en 200 000 exemplaires, il est diffusé par les réseaux bénévoles des 10 associations ayant contribué. La mention de nos coordonnées en fin du document a semble-t-il augmenté le nombre prise de contacts récents. Ce travail fera l'objet d'une présentation d'un poster discuté au prochain congrès de la SFAP à Montpellier en juin 2014.

Le succès et la qualité de ce document ont amené Vivre son deuil Ile-de-France à proposer un projet du même ordre sur le deuil et son accompagnement. Ici, association de bénévoles en soins palliatifs et d'accompagnement de deuil travailleraient ensemble renforcer leur partenariat et assurer une bonne diffusion.

### Union nationale pour la Prévention du Suicide :

Marie-Dominique Durcos a participé à la journée de l'UNPS le 5 octobre, pour travailler sur la remise à jour livret sur le suicide.

Lors des journées nationales de prévention du suicide, Vivre son deuil Ile-de-France a tenu un stand au Village UNPS place de la Bourse toute la journée du 9 septembre (5 bénévoles).

Temps de bénévolat :  
30 heures

### Fédération Européenne Vivre son deuil

La Présidente de Vivre son deuil Ile-de-France (Marie-Dominique Durcos puis Marie Tournigand) est membre du Conseil d'Administration de la Fédération qui se réunit chaque mois. L'appartenance à cette fédération nous permet des échanges avec les 15 associations Vivre son deuil en France, qui sont à dimensions et activités variables, mais toutes tournées vers un même projet.

Temps de bénévolat : 10 heures

Une journée annuelle des bénévoles est a été organisée par la Fédération dans les locaux de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) Place Saint Georges à Paris. Trois bénévoles y ont assisté ainsi que deux à la journée de travail organisée la veille pour le Conseil d'Administration.

### **Journée CNAM/SFAP**

Le 25 novembre s'est tenue la journée annuelle organisée par la cellule CNAM/SFAP. Cet organisme gère les aides accordées par la CNAM à la formation des bénévoles en associations. Cette journée est l'occasion d'assister à des interventions riches notamment sur les soins palliatifs et la vie associative. Le nouveau binôme Présidente et Trésorière y ont assisté.

Temps de bénévolat : 16 heures

### **Temps de mémoire au crématorium de Nanterre :**

Michel Pivin a représenté l'association le 1er novembre, lors d'un temps de mémoire.

### **Temps de mémoire au cimetière de Clamart :**

Marie-Dominique Durcos a représenté l'association le 9 novembre, lors d'un temps de mémoire.

### **Autres :**

Marie-Dominique Durcos et une bénévole étaient présentes au Colloque organisé par la SIFUREP le 9 octobre ainsi qu'au « Congrès Pertes Ruptures et Abandons » à l'UNESCO les 5 et 6 décembre 2013.

## **Former**

Organisme de formation agréé, nous proposons des formations ou interventions « sur mesure » adaptées aux besoins des professionnels ou des bénévoles. Ainsi psychologues scolaires ou hospitaliers, infirmiers, aides-soignants, enseignants nous contactent pour avoir des temps de formations sur le deuil. Selon la demande, nous proposons des thèmes plus spécifiques : deuil traumatique, deuil normal/complicé/pathologique, enfant et adolescent en deuil, deuil d'un enfant ou d'un petit enfant, deuil et grand âge, deuil par suicide etc.

En 2013, cette activité a été assez peu développée, notamment du fait de peu de visibilité quant à l'avenir de notre structure.

Bien souvent, ces formations représentent pour nous un budget (organisation, honoraires de l'intervenant) et les demandeurs ont des difficultés à obtenir la somme nécessaire. Nous



avons sollicité et obtenu pour 2014 une subvention dédiée à ces formations dispensées à l'extérieur auprès de professionnels ou bénévoles.

#### **Klésia :**

Marie-Edmée Cornille a animé une conférence le jeudi 3 octobre 2013.

#### **Espace Réunionica solidarité :**

Cécile Séjourné a animé une formation les 9 et 10 septembre 2013 « Comment mieux vivre le deuil des personnes accompagnées- le deuil des bénévoles ».

25

#### **Foyer des Soleils d'Or IADES :**

Cécile Séjourné a animé une formation de 2 jours auprès du personnel d'établissement recevant des adulte handicapés – Foyer « soleils d'or » les 28 mai et 3 juin à Dourdan « Accompagner le deuil du résident ». M.E Cornille et M.D. Durcos avaient été reçues par la Directrice Mme Buisson pour préparer cette formation.

#### **IFSI (formation des infirmières) Fontainebleau :**

Intervention sur le thème du deuil faite par Marie-Edmée Cornille le 13 juin 2013.

Plusieurs entreprises et partenaires institutionnels se sont montrés intéressés par des formations pour l'année 2014 notamment la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et Malakoff Médéric.

### **Sensibiliser :**

#### **Congrès SFAP Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs :**

Vivre son deuil Ile-de-France est représentée au Congrès annuel de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs qui s'est tenu à Lille du 11 au 14 juin 2012. Ce congrès est un lieu de rencontre important entre professionnels et bénévoles et la pertinence de sensibiliser les équipes au deuil, dès la fin de vie, n'est plus à démontrer. Marie-Dominique Durcos a participé à un Atelier posters discutés. Marie Tournigand était aussi présente pour représenter l'association. Ce congrès est pour nous un temps de formation. Au prochain congrès 2014 à Montpellier, une présentation orale en atelier sera faite par Marie Tournigand sur le thème « L'accompagnement de deuil en soins palliatifs » (atelier A1), d'après une étude menée dans trois unités de soins palliatifs.

Temps de bénévolat : 144 heures

### Salon du funéraire :

Comme chaque année, quatre bénévoles se sont relayés au Salon International du Funéraire au Parc des expositions du Bourget du 21 au 23 novembre 2013. Salon professionnel des sociétés qui interviennent dans le champ des services funéraires, ce salon accueille également des particuliers. Au sein du Village des associations, nous étions la seule association d'accompagnement. Nombre de professionnels qui nous connaissent de longue date prêtaient une grande attention à l'accompagnement que nous proposons, exprimant la nécessité pour eux de savoir qu'après leur intervention, un accompagnement peut être proposé aux familles.

Temps de bénévolat : 48 heures

### Forum des associations de l'arrondissement :

Action au cœur de l'arrondissement, l'association a participé à la mise en place du « Festi forum » du X<sup>ème</sup> arrondissement les 14 et 15 septembre 2013.

### Hôpital pédiatrique Robert Debré :

Valérie MERCIER est intervenue une demi-journée à la demande de l'Hôpital Robert Debré pour sensibiliser les soignants au deuil chez l'adulte et l'enfant.

### Théâtre :

Blandine Beker, bénévole à l'écoute téléphonique, co-animatrice des ateliers écriture, a joué au mois de novembre une pièce au Théâtre Théorore Deck dans le XV<sup>ème</sup> arrondissement. « Solo d'Ava » de Nadia Xerri-L. C'est un monologue poignant qui relate le cheminement dans le deuil d'une femme ayant perdu son compagnon, de l'annonce du décès aux temps qui suivent...

Cette pièce d'une rare beauté nous a touchés au plus profond, nous bénévoles qui nous y sommes rendus. Un projet d'évènement/rencontre autour de cette pièce est envisagé avec l'accord de Blandine et du metteur en scène.

## Témoigner

La Toussaint a été l'occasion de répondre présent à une sollicitation de la Radio Chrétienne Française lors d'une émission sur le deuil. Marie Tournigand a donné une interview téléphonique de 20 mn en présence d'un prêtre avec lequel l'échange fut riche et pertinent.

Le magazine « infos funéraires » a fait paraître une interview donnée par Marie Tournigand à l'issue du Salon International du Funéraire.

# Faire vivre l'association

## Communiquer

Depuis octobre 2013, l'accent est mis sur des objectifs de communication après un bilan des besoins effectués grâce à une bénévole de structure chargée de la communication. Dès novembre de nouveaux dépliants ont été édités avec des données actualisées. L'arborescence du site internet est en finalisation.

27

Les données référencées sur le site de la Fédération Européenne Vivre son deuil et du Centre National de Ressources Soins Palliatifs ont été mises à jour.

Un travail sur le nom et l'identité de l'Association a également permis de décider d'orientations nouvelles : clarifier la distinction Fédération / Association dans un souci de meilleur visibilité.

## Rechercher, accueillir et former de nouveaux bénévoles

### Recherche de bénévoles

L'année 2013 malgré l'absence de visibilité à court terme a permis à trois nouveaux bénévoles de se former et de prendre part aux accompagnements. L'ensemble des bénévoles présents s'est investi totalement dans les différentes tâches à accomplir et dans l'accompagnement.

Actuellement, nous recherchons de nouveaux bénévoles d'accompagnement et de nouveaux volontaires.

Un travail de réflexion et d'adaptation du chemin d'accueil et de formation des bénévoles a été effectué en décembre 2013 autour de divers objectifs : favoriser l'engagement des bénévoles, construire un parcours complet et facilité, fédérer l'équipe bénévole future et celle en place autour de temps de partage et de formation. Un financement a été sollicité et nous est accordé pour 2014.

### Supervision des bénévoles

La participation obligatoire aux supervisions mensuelles par un psychologue professionnel nous permet de penser nos pratiques et d'avoir une juste distanciation avec notre propre ressenti.

Chaque mois, nos bénévoles ont bénéficié en 2013 d'une supervision hebdomadaire de 2 heures soient 55 heures pour 9 bénévoles en moyenne : 495 heures de formation au total.

Temps de formation : 495 heures

## ***Soutenir, coordonner et animer l'équipe bénévole***

28

Le bénévole accompagne dans un cadre soutenant porté par la Charte des Bénévoles et le Contrat d'engagement bénévole, signé avec la Présidente.

Entre octobre et décembre 2013, Marie Tournigand a mené des entretiens individuels avec chaque bénévole pour mieux connaître l'équipe, ses acteurs, les projets de chacun.

Les bénévoles se retrouvent tous les deux mois (deux heures) pour un temps d'information et d'échange sur la vie de l'association, son organisation, les orientations données par le Conseil d'Administration, les actions menées et les projets à venir.

Temps de réunion des  
bénévoles : 120 heures

## ***Rechercher des fonds***

A ce jour, la recherche de subventions de fonctionnement est pour nous une priorité, pour permettre de développer des projets qui trouveront financeur.

Depuis juin 2013, Laurent Lévy, volontaire, nous apporte son soutien, son temps, son énergie pour développer nos actions de recherche de fonds. Un travail régulier avec la Présidente a permis de constituer des outils de présentation de l'association. Il a ainsi été pris de nombreux contacts qui ont abouti notamment à deux rencontres avec les responsables de l'action sociale de la Caisse Nationale d'Action Vieillesse (CNAV) le 13/11/13 (Marie Tournigand, et Laurent Lévy) et Malakoff Médéric le 8/11/13 (Marie Tournigand, Laurent Lévy et Laetitia Gesp chargée de communication de l'association).

Des partenariats sont envisagés en termes d'accompagnement, de formation et de référencement. Malakoff Médéric pourrait également soutenir l'association en prenant en charge la mise en place d'outils de communication.

Marie Tournigand a également rencontré Jean-Paul Rocle, notre interlocuteur à la **Fondation des Services Funéraires de la Ville de Paris** le 9/12/13. La finalisation de la plaquette « don du corps » et la possibilité de solliciter des subventions pour d'autres projets furent à l'ordre du jour.

Michel Pivin, bénévole, a passé une journée à **EPS- Caisse d'Epargne** dans le cadre de la convention qui nous lie. Vivre son deuil Ile-de-France appelle périodiquement les personnes

## La Fondation d'entreprise OCIRP :

L'OCIRP a soutenu le weekend résidentiel famille en janvier 2013, et soutient les ateliers enfants et adolescents qui reprennent.

Valérie Mercier a assuré une journée OCIRP ayant pour objet la présentation des appels à projets.

Pour 2014, le solde du projet accepté en 2013 et un nouvel appel à projet pour juin 2014 sont en cours de finalisation. Ils porteront sur les ateliers enfants, rencontres parents et rencontres adolescents.

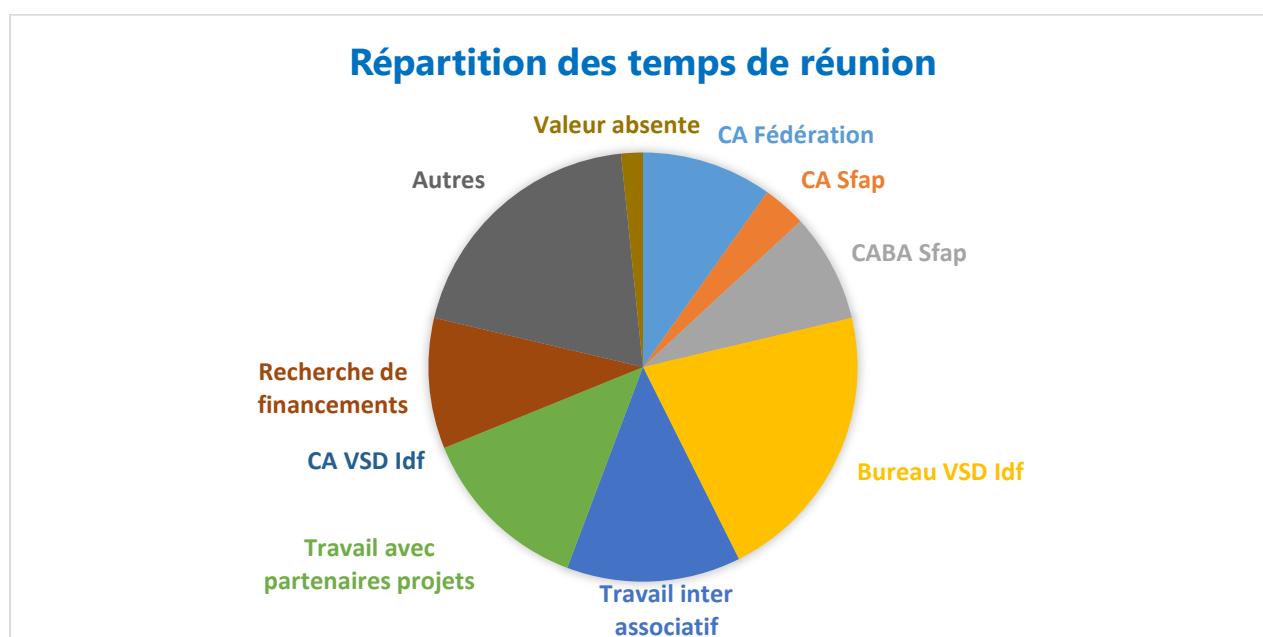
29

## Organiser notre fonctionnement

### Temps de réunions

En dehors des réunions bimensuelles des bénévoles, la participation à de nombreuses réunions mobilise chacun de nous.

Ainsi, en 2013, voici la répartition de notre temps sur les diverses réunions :



### Investissements

Nous avons procédé à l'achat d'un nouveau téléphone à l'écoute (pour une meilleure audition et une meilleure compréhension des messages laissés) et d'un ordinateur qui permet de consulter en ligne le répertoire d'accompagnement du deuil, de remplir les fiches statistiques d'écoute ou d'entretiens, d'accéder aux sites des autres associations en Ile-de-France, d'inscrire les rendez-vous sur l'agenda Google.

Par ailleurs nous avons été amenés à acheter ordinateur portable pour les membres du Bureau afin de pouvoir travailler simultanément sur l'ordinateur de l'Association (l'ancien Mac ayant été restitué à la Fédération).

## Saisie des données

Les bénévoles tiennent régulièrement un suivi de leurs activités. Les supports étaient sur papier : fiche mensuelle d'activité, fiche d'appel téléphonique, fiche d'entretien individuel et familial. Entre octobre et décembre a été mise en place un outil informatique provisoire, permettant à chacun de saisir à l'association ou chez lui les fiches afin d'exploiter informatiquement les contenus à l'aide de tableurs. Cet outil a permis d'avoir une idée un peu plus précise des chiffres pour l'année 2013. Naturellement aucun contenu personnel ou confidentiel qualitatif n'y figure.

30

L'année 2014 confirmera la pertinence de cet outil base de données permettant de mieux connaître les personnes que nous accompagnons et leurs besoins. L'association *Passerelles et compétences* a confié une mission à un ingénieur informatique qui travaille avec la Présidente sur un outil adapté et performant. La mission confiée à cette association nous coûte : 50€ de cotisation à l'année et 100€ de frais pour chaque mission confiée.

## Locaux

Tournés vers de nouveaux projets, nous nous appuyons sur l'atout majeur que nous avons en matière de local : un appartement de charme, chaleureux, central, avec cinq pièces qui nous permet de mener à la fois l'écoute téléphonique, le travail administratif, les entretiens et une formation ou un groupe d'entraide. Précieux notamment pour les ateliers enfants, ce cadre lumineux nous est loué à un prix raisonnable. Il nous appartient de le rentabiliser.

Nous envisageons de permuter l'emplacement du salon famille avec celui de l'écoute, pour créer un accueil du public proche de l'entrée et de la grande salle. Les deux pièces arrières seront plus dédiées au travail administratif et à l'écoute en retrait.

Le bureau qui était occupé par le secrétariat accueillera une salle de réunion avec tables et chaises (environ 12 personnes).

# Rapport financier 2013

## *Rapport financier*

Le bilan comptable présente au 31 décembre 2013 un résultat déficitaire de 5209 euros.

### A l'actif du bilan

Les immobilisations corporelles sont en augmentation, suite à l'investissement dans un outil informatique permettant un suivi amélioré de l'activité de l'association. Cet investissement a été financé grâce à la provision constituée à cet effet lors d'exercices antérieurs.

Les autres créances sont les subventions accordées mais pas encore versées par les Pompes Funèbres Générales, la Fondation des Services Funéraires de la Ville de Paris et l'OCIRP sur le projet Week-End Famille.

Les disponibilités sont en baisse et traduisent le décalage entre les ressources et les charges de l'exercice.

### Au passif du bilan

La baisse de la provision pour investissement est liée à l'équipement informatique et à la prise en charge de la moitié des coûts du photocopieur qui pèse lourdement sur les comptes 2013.

Les autres ressources correspondent aux fonds reçus de l'OCIRP pour l'animation d'atelier pour les familles endeuillées qui ne sera effective que sur 2014.

### Le compte de résultat

Les ressources de 2013 s'élèvent à 45.272 euros et se répartissent en subventions, interventions, adhésions et dons.

Les subventions émanent de la CNAM-SFAP, des Pompes Funèbres Générales, de la Fondation des Services Funéraires de la Ville de Paris, de la Caisse d'Épargne et de OCIRP.

Toutes sont liées à une intervention de bénévoles Vivre son deuil ou à la mise en place de projets précis.

L'action des bénévoles nécessite des moyens et une organisation qui génèrent des coûts fixes importants. La répartition montre trois gros postes : le loyer, les salaires et le photocopieur.

Devant les difficultés d'équilibre financier, nous avons tenté de diminuer ces postes.

Il s'avère que les recherches d'un local moins cher ont été infructueuses et qu'il faut donc le rentabiliser par le développement de nos activités.

Pour le poste « salaire » nous avons décidé de procéder au licenciement de Julien Benoît, ce qui permettra d'économiser autour de 7500 euros.

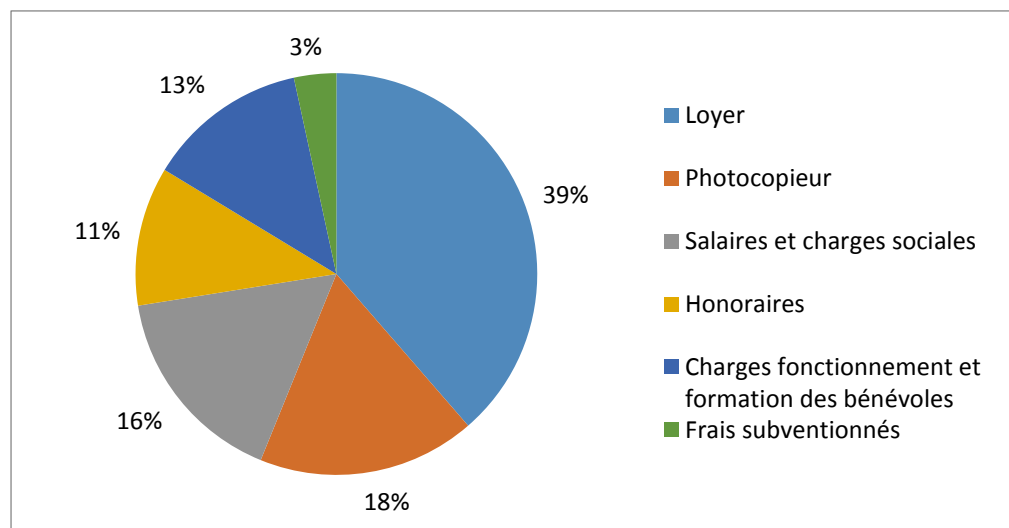
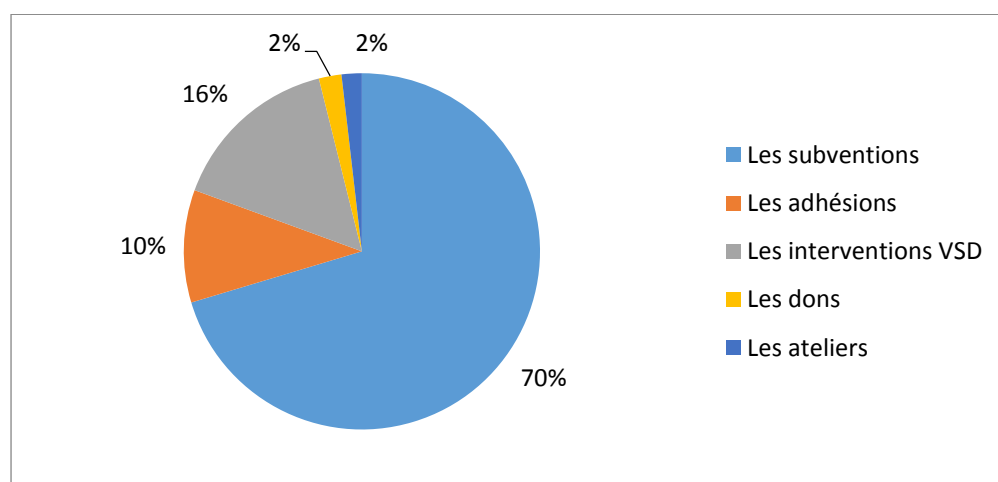
Enfin le photocopieur est un coût irréductible du fait du contrat signé, nous sommes engagés jusqu'à début 2015 par un contrat avec option de rachat.

#### Le prévisionnel de 2014

Il a été établi sur les bases de subventions en légère augmentation et sur le développement des formations. Les charges ont été ajustées sur un fonctionnement normal de l'association avec une hausse des frais de communication et d'honoraires liés à la volonté de former davantage de bénévoles, et de faire appel à des professionnels pour co-animer certaines activités de l'association. Pour 2014, la valorisation chiffrée de l'activité des bénévoles sera probablement mise en place.

32

### **Ressources et charges**





## Bilan 2013 et compte de résultat

VIVRE SON DEUIL ILE DE FRANCE

Euros

### BILAN ACTIF

|                                    |                                            | Exercice N, clos le :                                                                                                                                                   |                                             |                   |            |        |       |
|------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------|------------|--------|-------|
|                                    |                                            |                                                                                                                                                                         |                                             | 31/12/2013        | 31/12/2012 |        |       |
|                                    |                                            | Brut<br>1                                                                                                                                                               | Amortissements<br>dépréciations 2           | Net<br>3          | Net<br>4   |        |       |
| ACTIF IMMOBILISÉ                   | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES              | Frais d'établissement                                                                                                                                                   |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Frais de développement                                                                                                                                                  |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Concessions, brevets et droits similaires                                                                                                                               |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Fonds commercial (1)                                                                                                                                                    |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Autres immobilisations incorporelles                                                                                                                                    |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Immobilisations incorporelles en cours                                                                                                                                  |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Avances et acomptes                                                                                                                                                     |                                             |                   |            |        |       |
|                                    | IMMOBILISATIONS CORPORELLES                | Terrains                                                                                                                                                                |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Constructions                                                                                                                                                           |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Installations techniques, matériel et outillage industriels                                                                                                             |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Autres immobilisations corporelles                                                                                                                                      | 1 986                                       | 698               | 1 288      | 484    |       |
|                                    |                                            | Immobilisations grevées de droit                                                                                                                                        |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Immobilisations en-cours                                                                                                                                                |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Avances et acomptes                                                                                                                                                     |                                             |                   |            |        |       |
|                                    | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)             | Participations                                                                                                                                                          |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Créances rattachées à des participations                                                                                                                                |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | T.I.A.P                                                                                                                                                                 |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Autres titres immobilisés                                                                                                                                               |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Prêts                                                                                                                                                                   |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Autres immobilisations financières                                                                                                                                      | 2 043                                       |                   | 2 043      | 2 043  |       |
|                                    |                                            | Total (I)                                                                                                                                                               |                                             | 4 029             | 698        | 3 330  | 2 527 |
|                                    | ACTIF CIRCULANT                            | STOCKS                                                                                                                                                                  | Matières premières, approvisionnements      |                   |            |        |       |
|                                    |                                            |                                                                                                                                                                         | En-cours de production de biens et services |                   |            |        |       |
| Produits intermédiaires et finis   |                                            |                                                                                                                                                                         |                                             |                   |            |        |       |
| Marchandises                       |                                            |                                                                                                                                                                         |                                             |                   |            |        |       |
| Avances et acomptes versés         |                                            |                                                                                                                                                                         |                                             |                   |            |        |       |
| CRÉANCES (3)                       |                                            | Usagers et comptes rattachés                                                                                                                                            |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Comptes affiliés                                                                                                                                                        |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Autres créances                                                                                                                                                         | 13 871                                      |                   | 13 871     | 16 917 |       |
| DIVERS                             |                                            | V.M.P                                                                                                                                                                   |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Instruments de trésorerie                                                                                                                                               |                                             |                   |            |        |       |
|                                    |                                            | Disponibilités                                                                                                                                                          | 67 808                                      |                   | 67 808     | 76 515 |       |
| COMPTES DE RÉGULARISATION          |                                            | Charges constatées d'avance (3)                                                                                                                                         |                                             | 665               |            | 665    | 900   |
|                                    | Total (II)                                 |                                                                                                                                                                         | 82 345                                      |                   | 82 345     | 94 331 |       |
|                                    | Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)  |                                                                                                                                                                         |                                             |                   |            |        |       |
|                                    | Primes de remboursement d'obligations (IV) |                                                                                                                                                                         |                                             |                   |            |        |       |
|                                    | Ecart de conversion actif (V)              |                                                                                                                                                                         |                                             |                   |            |        |       |
|                                    | TOTAL GENERAL (I à V)                      |                                                                                                                                                                         | 86 373                                      | 698               | 85 675     | 96 858 |       |
| Renvois : (1) Dont droit au bail : |                                            | (2) part-d'1 an Immo.<br>fin. nettes                                                                                                                                    |                                             | (3) Part à + 1 an |            |        |       |
| Engagements reçus                  |                                            | Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents<br>Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle<br>Dons en nature restant à vendre |                                             |                   |            |        |       |

## BILAN PASSIF

|                                    |                                                                      | 31/12/2013    | 31/12/2012    |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES      | <b>FONDS PROPRES</b>                                                 |               |               |
|                                    | Fonds associatifs sans droit de reprise                              | 37 595        | 37 595        |
|                                    | Ecart de réévaluation                                                |               |               |
|                                    | Réserves                                                             | 34 527        | 34 048        |
|                                    | Report à nouveau                                                     |               |               |
|                                    | Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)                         | -5 209        | 479           |
|                                    | <b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>                                      |               |               |
|                                    | Fonds associatifs avec droit de reprise                              |               |               |
|                                    | Apports                                                              |               |               |
|                                    | Legs et donations                                                    |               |               |
|                                    | Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme |               |               |
|                                    | Résultats sous contrôle de tiers financeurs                          |               |               |
|                                    | Ecart de réévaluation                                                |               |               |
|                                    | Subventions d'investissement sur biens non renouvelables             |               |               |
|                                    | Provisions réglementées                                              |               |               |
|                                    | Droits des propriétaires (commodat)                                  |               |               |
|                                    | <b>Total (I)</b>                                                     | <b>66 912</b> | <b>72 121</b> |
| FONDS DEDIES                       | Sur subventions de fonctionnement                                    | 11 646        | 17 800        |
|                                    | Sur autres ressources                                                | 4 224         |               |
|                                    | <b>Total (II)</b>                                                    | <b>15 870</b> | <b>17 800</b> |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | Provisions pour risques                                              |               |               |
|                                    | Provisions pour charges                                              |               |               |
|                                    | <b>Total (III)</b>                                                   |               |               |
| DETTES (1)                         | Emprunts obligataires                                                |               |               |
|                                    | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)           |               |               |
|                                    | Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ) |               |               |
|                                    | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours                     |               |               |
|                                    | Dettes fournisseurs et comptes rattachés                             | 1 055         |               |
|                                    | Dettes fiscales et sociales                                          | 1 837         | 1 692         |
|                                    | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                      |               |               |
|                                    | Autres dettes                                                        |               | 2 795         |
|                                    | Instruments de trésorerie                                            |               |               |
| Comptes régularisés                | Produits constatés d'avance (1)                                      |               | 2 450         |
|                                    | <b>Total (IV)</b>                                                    | <b>2 893</b>  | <b>6 937</b>  |
|                                    | Ecart de conversion passif (V)                                       |               |               |
|                                    | <b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>                                         | <b>85 675</b> | <b>96 858</b> |
|                                    | Engagements donnés                                                   |               |               |
| Renvois                            | (1) Dont à plus d'un an                                              |               |               |
|                                    | Dont à moins d'un an                                                 | 2 893         |               |
|                                    | (2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques   |               |               |

## COMPTE DE RESULTAT

|                                                             |                                                                                   |                   |                        | 31/12/2013    | 31/12/2012    |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------|---------------|---------------|
| <b>Nombre de mois de la période</b>                         |                                                                                   |                   |                        | 12            | 12            |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                              |                                                                                   | <b>1 - France</b> | <b>2 - Exportation</b> | <b>Total</b>  | <b>Total</b>  |
|                                                             | Ventes de marchandises                                                            | 173               |                        | 173           |               |
|                                                             | Production vendue                                                                 |                   |                        |               |               |
|                                                             | biens                                                                             |                   |                        |               |               |
|                                                             | services                                                                          | 6 050             |                        | 6 050         | 3 718         |
|                                                             | <b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)</b>                                                 | 6 223             |                        | 6 223         | 3 718         |
|                                                             | Production stockée                                                                |                   |                        |               |               |
|                                                             | Production immobilisée                                                            |                   |                        |               |               |
|                                                             | Subventions d'exploitation                                                        |                   |                        | 32 895        | 33 576        |
|                                                             | Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges                  |                   |                        | 6 154         | 4 000         |
|                                                             | Cotisations                                                                       |                   |                        |               |               |
|                                                             | Dons                                                                              |                   |                        |               |               |
|                                                             | Legs et donations                                                                 |                   |                        |               |               |
|                                                             | Autres produits                                                                   |                   |                        |               |               |
| <b>Total des produits d'exploitation (1) (I)</b>            |                                                                                   |                   |                        | <b>45 272</b> | <b>41 294</b> |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                               | Achats de marchandises (y compris droits de douane)                               |                   |                        |               |               |
|                                                             | Variation de stock (marchandises)                                                 |                   |                        |               |               |
|                                                             | Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane) |                   |                        | 921           | 555           |
|                                                             | Variation de stock (matières premières et approvisionnements)                     |                   |                        |               |               |
|                                                             | Autres achats et charges externes (3)                                             |                   |                        | 40 955        | 32 190        |
|                                                             | Impôts, taxes et versements assimilés                                             |                   |                        | 723           | 540           |
|                                                             | Salaires et traitements                                                           |                   |                        | 6 046         | 6 339         |
|                                                             | Charges sociales                                                                  |                   |                        | 2 337         | 2 390         |
|                                                             | Dotations aux amortissements sur immobilisations                                  |                   |                        | 336           | 282           |
|                                                             | Dotations aux dépréciations sur immobilisations                                   |                   |                        |               |               |
|                                                             | Dotations aux dépréciations sur actif circulant                                   |                   |                        |               |               |
|                                                             | Dotations aux provisions                                                          |                   |                        |               |               |
|                                                             | Autres charges                                                                    |                   |                        |               |               |
| <b>Total des charges d'exploitation (2) (II)</b>            |                                                                                   |                   |                        | <b>51 318</b> | <b>42 297</b> |
| <b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>                 |                                                                                   |                   |                        | <b>-6 046</b> | <b>-1 002</b> |
| <b>OPERATIONS EN COMMUN</b>                                 | Excédent attribué ou déficit transféré (III)                                      |                   |                        |               |               |
|                                                             | Déficit supporté ou excédent transféré (IV)                                       |                   |                        |               |               |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                  | Produits financiers de participations                                             |                   |                        |               |               |
|                                                             | Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé          |                   |                        |               |               |
|                                                             | Autres intérêts et produits assimilés                                             |                   |                        | 766           | 784           |
|                                                             | Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges                 |                   |                        |               |               |
|                                                             | Différences positives de change                                                   |                   |                        |               |               |
|                                                             | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement                     |                   |                        |               |               |
| <b>Total des produits financiers (V)</b>                    |                                                                                   |                   |                        | <b>766</b>    | <b>784</b>    |
| <b>CHARGES FINANCIERES</b>                                  | Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions             |                   |                        |               |               |
|                                                             | Intérêts et charges assimilées                                                    |                   |                        |               |               |
|                                                             | Différences négatives de change                                                   |                   |                        |               |               |
|                                                             | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement                    |                   |                        |               |               |
| <b>Total des charges financières (VI)</b>                   |                                                                                   |                   |                        |               |               |
| <b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>                      |                                                                                   |                   |                        | <b>766</b>    | <b>784</b>    |
| <b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b> |                                                                                   |                   |                        | <b>-5 280</b> | <b>-219</b>   |

## COMPTE DE RESULTAT

|                                                                              |                                                                           | 31/12/2013    | 31/12/2012    |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| PRODUITS EXCEPTIONNELS                                                       | Produits exceptionnels sur opérations de gestion                          | 71            | 483           |
|                                                                              | Produits exceptionnels sur opérations en capital                          |               | 2 403         |
|                                                                              | Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges         |               |               |
|                                                                              | <b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>                             | <b>71</b>     | <b>2 886</b>  |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES                                                      | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                         |               |               |
|                                                                              | Charges exceptionnelles sur opérations en capital                         |               | 2 000         |
|                                                                              | Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions |               |               |
|                                                                              | <b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>                           |               | <b>2 000</b>  |
| <b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>                                |                                                                           | <b>71</b>     | <b>886</b>    |
| (IX)                                                                         | Impôts sur les bénéfices                                                  |               | 188           |
| (X)                                                                          | Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs              |               |               |
| (XI)                                                                         | Engagements à réaliser sur ressources affectées                           |               |               |
| <b>TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VII+X)</b>                                     |                                                                           | <b>46 109</b> | <b>44 964</b> |
| <b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>                               |                                                                           | <b>51 318</b> | <b>44 485</b> |
| <b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)</b> |                                                                           | <b>-5 209</b> | <b>479</b>    |

|         |     |                                                                   |  |  |
|---------|-----|-------------------------------------------------------------------|--|--|
| Renvois | (1) | Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs |  |  |
|         | (2) | Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs |  |  |
|         | (3) | Dont crédit bail mobilier                                         |  |  |
|         |     | Dont crédit bail immobilier                                       |  |  |

| EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE |                                                  |  |  |  |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--|--|--|
| Produits                                            | Bénévolats                                       |  |  |  |
|                                                     | Prestations en nature                            |  |  |  |
|                                                     | Dons en nature                                   |  |  |  |
|                                                     | <b>Total</b>                                     |  |  |  |
| Charges                                             | Secours en nature                                |  |  |  |
|                                                     | Mise à disposition gratuite de biens et services |  |  |  |
|                                                     | Personnel Bénévole                               |  |  |  |
|                                                     | <b>Total</b>                                     |  |  |  |

## Budget prévisionnel 2014

|                                                                                      |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>PREVISIONNEL 2014</b>                                                             |               |
|                                                                                      |               |
| <b>NOS RESSOURCES</b>                                                                |               |
| OCIRP                                                                                | 9 510         |
| Fondation des services funéraires de la ville de Paris- Cérémonie du tout petit 5000 | 5 000         |
| Pompes funèbres générales                                                            | 8 000         |
| Autres subventions                                                                   | 5 000         |
| Cgp Caisse d'Epargne                                                                 | 5 000         |
| Cnam Sfaf                                                                            | 7 500         |
| Adhésions                                                                            | 1 000         |
| Vente d'ouvrages                                                                     | 300           |
| Dons (participation aux activités)                                                   | 1 800         |
| Interventions                                                                        | 3 200         |
| Formation                                                                            | 7 800         |
| <b>TOTAL DES RESSOURCES</b>                                                          | <b>54 110</b> |
|                                                                                      |               |
| <b>NOS CHARGES</b>                                                                   |               |
| Gaz et électricité                                                                   | 1 400         |
| Fournitures administrative et entretien                                              | 950           |
| Ouvrages et documentation                                                            | 200           |
| Fournitures ateliers enfants                                                         | 200           |
| Formation des bénévoles                                                              | 1 000         |
| Loyer                                                                                | 20 000        |
| Location photocopieur                                                                | 9 000         |
| Entretien maintenance                                                                | 200           |
| Assurance                                                                            | 400           |
| Honoraires intervenants fonctionnement                                               | 4 500         |
| Honoraires intervenants formation extérieure                                         | 5 400         |
| Frais déplacement et réception                                                       | 1 000         |
| Frais postaux                                                                        | 300           |
| Frais téléphone et internet                                                          | 1 000         |
| Services bancaires                                                                   | 50            |
| Cotisations                                                                          | 200           |
| Impôts et taxes                                                                      | 700           |
| Salaires y compris DIF 2611                                                          | 2 611         |
| Charges sociales                                                                     | 1 066         |
| Dotation aux amortissements                                                          | 380           |
| <b>TOTAL DES CHARGES</b>                                                             | <b>50 557</b> |
|                                                                                      |               |
| <b>RESULTAT</b>                                                                      | <b>3 553</b>  |
| mis à jour le 20 mars 2014                                                           |               |



## Statuts

### *Empreintes* **VIVRE SON DEUIL ILE-DE-FRANCE** **- STATUTS -**

38

#### **Préambule :**

L'association œuvre pour une meilleure connaissance du deuil, de ses états, de son processus, de ses particularités et des accompagnements possibles.

Elle accompagne des personnes en deuil dans une attention portée à leur état de vulnérabilité. L'éthique de cet accompagnement s'appuie sur le respect de la souffrance exprimée, la compréhension et les connaissances sur le deuil, dans une distanciation entre le vécu de l'accompagnant et celui de la personne en deuil. Il se fait dans le cadre d'un travail en partenariat inter-associatif et en lien avec un réseau de professionnels.

#### **Article 1 – Constitution**

L'association est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

#### **Article 2 – Dénomination**

L'association Vivre son Deuil a été créée en 1992, les statuts déposés en Préfecture en 1995. En 2002 l'association Vivre son Deuil devient « Vivre son deuil Ile-de-France ». En 2014, son nom d'usage devient « *Empreintes* » tout en conservant son appellation Vivre son deuil Ile-de-France.

#### **Article 3 - Objet**

L'association a pour objet l'information et l'accompagnement de toute personne en deuil :

- quel que soit l'âge de l'endeuillé et du défunt,
- quel que soit le lien de l'endeuillé avec le défunt,
- quelles que soient les causes et les circonstances du décès.

L'association a pour objectifs :

- Accompagner, écouter, soutenir et orienter,
- Recruter, former, coordonner et superviser une équipe de bénévoles qualifiés,
- Sensibiliser et informer le grand public, les associations bénévoles, les professionnels,
- Assurer des formations sur le thème du deuil et autour du deuil (bénévolat d'accompagnement, soins palliatifs),

- Mener un travail inter-associatif sur le deuil,
- Réaliser des recherches et publications,
- Coordonner des travaux de réflexion et des initiatives.

## Article 4 - Moyens

L'association, se dote des moyens suivants :

- Soutien aux endeuillés : ce soutien prend forme à travers une écoute téléphonique, des entretiens individuels et/ou familiaux, des ateliers d'écriture, des groupes d'entraide adultes, des ateliers enfants et rencontres parents, des rencontres adolescents et jeunes adultes et toute autre proposition adaptée aux besoins d'accompagnement des personnes en deuil
- Information sur le deuil et l'accompagnement : cette information se fait auprès du grand public, des professionnels et des associations de bénévoles à travers des interventions, une présence sur des salons professionnels ou étudiants, la création et la diffusion d'outils d'information et d'accompagnement, l'animation d'un site internet et la communication sur les actions menées par l'association.
- Recrutement des bénévoles : il se fait par le biais de supports d'information, d'appels à un engagement bénévole d'accompagnement ou à un bénévolat de structure (compétences mises au service du fonctionnement associatif).
- Formation des bénévoles : un chemin de formation initiale est basé sur des connaissances théoriques, une pratique de la relation d'aide et de l'écoute soutenante. Cette formation est doublée d'une période d'observation et de parrainage par un bénévole référent. Elle se poursuit par une formation continue en lien avec les besoins de l'association.
- Encadrement des bénévoles : les bénévoles agissent dans le respect d'une Charte des bénévoles, ils sont coordonnés et supervisés.
- Actions de formation : l'association favorise et développe des actions de formation adaptées aux besoins de bénévoles ou de professionnels concernés par la fin de vie et/ou le deuil (définition, processus, risques de complication, deuils particuliers, etc.).
- Publications : l'association peut notamment publier un bulletin régulier, proposer des articles et témoignages, etc.,
- Recherche : mener des actions en partenariat avec d'autres structures, permettant notamment des présentations lors de congrès ou des publications.

39

Et tous moyens décidés par le Conseil d'Administration en vue de la réalisation des buts.

Ces actions sont menées soit exclusivement par des bénévoles, soit par des professionnels et des bénévoles. Les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles. Ils peuvent ponctuellement être sollicités pour leurs compétences professionnelles reconnues, pour l'animation d'activités de groupes ou pour des formations. Ils perçoivent alors une indemnité fixée dans le cadre du respect des règles en vigueur.

## Article 5 – Siège social

L'association a son siège social au 7 rue Taylor 75010 PARIS. Il peut être transféré ailleurs par simple décision du Conseil d'Administration.

## Article 6 – Durée

La durée de l'association est illimitée.

40

## Article 7 – Membres

### a) Catégories :

L'association se compose de membres adhérents, de membres associés, de membres honoraires.

Sont membres adhérents : ceux qui ont versé leur cotisation annuelle ou qui ont fait un don à l'association dans l'année en cours. Ce sont les personnes exerçant leur bénévolat d'accompagnement ou de structure dans l'association en prenant part à ses actions, les personnes physiques bénéficiant ou ayant bénéficié des services de l'association, ainsi que les bienfaiteurs et donateurs. Leur voix est délibérative.

Sont membres associés : les personnes physiques ou morales qui de par leur activité ou leur expérience, participent activement au fonctionnement de l'association et à la réalisation de son objet : partenaires, personnes qualifiées. Ils doivent être agréés par le Conseil d'Administration et ont une voix consultative.

Sont membres honoraires : Ce titre est décerné par le Conseil d'administration à des personnes qui ont participé activement à la réalisation des buts de l'association ou lui ont rendu des services éminents. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau. Ils sont invités aux Assemblées Générales de l'association. Leur voix est consultative.

### b) Acquisition de la qualité de membre :

Pour devenir membre adhérent, associé, usager ou honoraire il faut être proposé par un membre du Bureau ou du Conseil d'administration de l'association. Celui-ci procède à un vote : sa décision est discrétionnaire et n'a pas à être motivée.



c) *Perte de la qualité de membre :*

La qualité de membre se perd par non-paiement de cotisation, par démission ou par radiation. La radiation ou le refus de renouvellement sont prononcés par le Conseil d'Administration pour motifs graves. Dans tous les cas l'intéressé est préalablement invité à présenter ses explications.

## **Article 8 - Ressources**

41

Les ressources de l'association se composent :

- de la cotisation annuelle des membres
- des droits d'entrée éventuels pour les personnes morales
- de toutes subventions et dons qui peuvent être accordés par organismes privés ou publics, par des particuliers ou des membres
- des recettes provenant de vente d'ouvrages, de prestations (formations ou interventions, présence sur des salons) ou de manifestations organisées par l'association
- du produit des ressources créées à titre exceptionnel et s'il y a lieu avec l'autorisation administrative
- et de toutes autres ressources légales.

Le montant des cotisations est fixé annuellement par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau.

## **Article 9 - Conseil d'Administration**

a) *Fonctionnement*

L'association est administrée par un Conseil dont le nombre des membres est compris entre 8 et 18, élus parmi les membres adhérents et cooptés par un ou plusieurs membres du Conseil. Les administrateurs sont élus à l'Assemblée Générale Ordinaire à la majorité absolue pour une durée de 2 ans, renouvelable sans limitation dans la durée. Au cas où le nombre des administrateurs viendrait à être inférieur au chiffre minimum fixé par les présents statuts, le Conseil d'Administration serait tenu de coopter des administrateurs provisoires, sous réserve de ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Tout administrateur dont l'absence a été constatée et inscrite aux procès-verbaux de quatre réunions successives - sans « pouvoir » confié à un autre membre présent - sera considéré comme démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se réunit trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur demande du quart de ses membres, soit au siège de l'Association, soit en tout autre lieu, sur décision du Bureau.

La convocation peut être faite par tous moyens. Elle est adressée aux administrateurs au moins 15 jours avant la date fixée pour la réunion. Les convocations contiennent l'ordre du jour de la réunion. L'ordre du jour est établi par le Président après consultation du Bureau.

La présence ou la représentation par « pouvoir » de la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Tout administrateur empêché peut se faire représenter avec un « pouvoir » spécial à cet effet. Le nombre de « pouvoirs » par administrateur est limité à deux.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les procès-verbaux sont établis sans blancs ni ratures sur des feuilles numérotées, signés par le Président et un administrateur. Ils sont conservés au siège de l'Association.

### *B) Pouvoirs*

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer, diriger et administrer l'Association, sous réserve des pouvoirs statutairement réservés aux Assemblées Générales et notamment :

- Il définit la politique et les orientations générales de l'association,
- Il décide de l'acquisition et la cession de tous biens meubles et objets mobiliers,
- Il prend à bail et acquiert tout immeuble nécessaire à la réalisation de l'objet de l'Association,
- Il arrête les grandes lignes des actions de communication et de relations publiques
- Il arrête les budgets et contrôle leur exécution,
- Il arrête les comptes de l'exercice clos,
- Il contrôle l'exécution par les membres du bureau de leurs fonctions,
- Il nomme et révoque les membres du Bureau,
- Il nomme et révoque les employés et fixe leurs rémunérations,
- Il prononce l'exclusion des membres,
- Il approuve le règlement intérieur et la Charte de l'Association,
- Il autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres du Président,
- Il peut représenter l'Association en justice,
- Il fait effectuer toutes réparations, tous travaux et agencements.

Le patrimoine de l'association dépend des engagements contractés en son nom, sans qu'aucun des membres ne puisse être déclaré personnellement responsable des dits engagements.

Le Conseil d'administration peut déléguer certains de ses pouvoirs au Bureau, au Président ou le cas échéant à un salarié.

## Article 10 - Le bureau

### a) Composition :

Le Bureau de l'association est composé de :

- un Président
- un ou plusieurs Vice-Présidents
- un Secrétaire et un secrétaire adjoint le cas échéant
- un Trésorier

43

Les membres du Bureau sont élus à la majorité par le Conseil d'Administration. Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice ou par toute autre personne habilitée à cet effet par l'association. Le Président de l'association est membre de droit du Bureau et le préside. Les membres sont élus pour deux ans et sont rééligibles.

Les fonctions de membres du Bureau prennent fin par démission, perte de la qualité d'Administrateur et révocation par le Conseil d'Administration, laquelle ne peut intervenir que pour de justes motifs.

### b) Pouvoirs :

Le Bureau assure collégialement la gestion courante de l'Association et veille à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration. En outre ses membres exercent individuellement les pouvoirs définis aux articles 11 à 14.

### c) Fonctionnement :

Le Bureau se réunit au moins deux fois par an à l'initiative et sur convocation du Président. La convocation peut être faite par tous moyens. L'ordre du jour est établi par le Président. Le Bureau peut entendre toute personne susceptible d'éclairer ses délibérations. Il rédige un procès-verbal de ses réunions et les tient conservés au siège de l'Association.

## Article 11 - Président

Le Président est nommé par le Conseil d'Administration. Il cumule les qualités de Président du Bureau et du Conseil d'Administration.

Il assure la gestion quotidienne de l'Association. Il agit au nom et pour le compte du Bureau, du Conseil d'Administration et de l'association et notamment :

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et possède tout pouvoir pour les engagements pris par l'association.

Il a qualité pour représenter l'association en justice, tant en demande qu'en défense.

Il convoque le Bureau, le Conseil d'Administration, les Assemblées Générales, fixe leurs ordres du jour et préside leurs réunions.

Il est habilité à ouvrir et faire fonctionner tout établissement financier, tout compte et tout livret d'épargne.

Il exécute les décisions arrêtées par le Bureau et le Conseil d'Administration.

Il signe tous actes et tous contrats nécessaires à l'exécution des décisions du Bureau, du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales.

Il ordonne les dépenses. Il procède au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes.

Il présente les budgets annuels et contrôle leur exécution.

Il propose, le cas échéant, le règlement intérieur de l'association à l'approbation du Conseil d'Administration.

Il présente un rapport moral à l'Assemblée Générale annuelle.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs et mettre fin aux dites délégations à tout instant.

## **Article 12 - Vice(s)-Président(s)**

Le(s) Vice-Président(s) a vocation à assister le Président dans l'exercice de ses fonctions. Il peut agir par délégation du Président et sous son contrôle.

## **Article 13 - Secrétaire**

Le Secrétaire veille au bon fonctionnement matériel et administratif de l'Association. Il établit ou fait établir sous son contrôle les procès-verbaux des réunions de Bureau, Conseil d'Administration et Assemblées Générales.

Il tient ou fait tenir sous son contrôle les registres de l'association. Il procède ou fait procéder sous son contrôle aux déclarations à la Préfecture, publications au Journal Officiel, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires.

Il peut agir par délégation du Président. Il peut être assisté par des adjoints.

## **Article 14 - Trésorier**

Le Trésorier établit ou fait établir sous son contrôle les comptes annuels de l'association. Il procède à l'appel annuel des cotisations. Il établit un rapport financier qu'il présente avec les

comptes annuels à l'Assemblée Générale Ordinaire. Il peut par délégation et sous contrôle du Président procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes.

## **Article 15 - Assemblée Générale**

### *a) Dispositions communes :*

Tous les membres de l'association à jour de cotisation à date de l'Assemblée ont accès aux Assemblées Générales et participent au vote. Les membres adhérents possèdent une voix délibérative.

45

Les personnes morales sont représentées par leur représentant en exercice dont l'habilitation a été notifiée à l'Association.

Les Assemblées sont convoquées par le Président par tout moyen au moins quinze jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour fixé par le Président. En cas d'empêchement le Président se fait suppléer.

Au début de chaque réunion, l'Assemblée Générale appelée à délibérer procède à la désignation de son Bureau de séance composé au moins d'un Président et d'un secrétaire.

Le Président peut déléguer au Président de séance de l'Assemblée Générale la charge d'exposer les questions à l'ordre du jour et de conduire les débats.

Les Assemblées Générales ne peuvent statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Les Assemblées Générales sont ordinaires ou extraordinaires. Leurs décisions sont obligatoires pour tous.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre muni d'un pouvoir spécial prévu à cet effet. Le nombre de pouvoirs détenus par une seule personne est limité à deux. Les pouvoirs en blanc sont attribués au Président.

Les Assemblées Générales peuvent entendre toute personne susceptible d'éclairer ses délibérations.

Les votes ont lieu à main levée sauf si un quart des membres présents requiert un vote à bulletin secret.

Il est tenu procès-verbal des délibérations et résolutions des Assemblées Générales. Les procès-verbaux sont établis sans blancs ni ratures sur des feuilles numérotées, signés par le Président et un secrétaire de séance. Ils sont conservés au siège de l'Association.

### *b) Assemblée Générale Ordinaire :*

#### Pouvoirs :

L'assemblée Générale se réunit une fois par an dans les 6 mois de la clôture de l'exercice social.

Elle entend le rapport moral, le rapport d'activité, le rapport financier.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

Elle autorise le Conseil d'Administration à signer tous actes, à conclure tout engagement et à contracter toute obligation qui dépasse le cadre de ses pouvoirs statutaires.  
Elle délibère sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

Quorum et majorité :

Elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourvoit au remplacement et au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, délibère sur toutes questions d'intérêt général et sur celles qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration à l'exception de celle comportant une modification des Statuts.

46

*c) Assemblée Générale Extraordinaire*

Pouvoirs :

L'Assemblée Générale Extraordinaire a compétence pour procéder, sur proposition du Conseil d'Administration à la modification des statuts dans toutes leurs dispositions, à la dissolution de l'Association, à la dévolution de ses biens et à la fusion ou transformation de l'Association. Elle est convoquée chaque fois que nécessaire à l'initiative du Président.

Quorum et majorité :

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer si un tiers des membres adhérents sont présents ou représentés. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée est convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle, dans la forme prescrite. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres votant, présents ou représentés sur les questions à l'ordre du jour de la précédente réunion. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

## **Article 16 - Comptabilité, comptes et documents annuels**

Il est tenu une comptabilité selon les normes associatives et faisant apparaître annuellement un bilan, un compte de résultats. Les comptes annuels sont tenus à la disposition de tous les membres avec le rapport moral et le rapport financier pendant au moins 8 jours précédant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

## **Article 17 - Dissolution**

En cas de dissolution l'Assemblée Générale extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés des opérations de liquidation. A la clôture des opérations de liquidation, elle prononce la dévolution de l'actif net conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

## Article 18 - Surveillance et règlement intérieur

Le Président fait connaître dans les trois mois à la Préfecture de Paris tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association. Les rapports annuels et les comptes peuvent être adressés à toute instance compétente de par un agrément ministériel ou particulier.

Un règlement intérieur peut être élaboré par le Président de l'association et approuvé par le Conseil d'Administration. Il précise et complète si besoin les dispositions statutaires relatives au fonctionnement de l'association. L'adhésion aux statuts emporte de plein droit adhésion au règlement intérieur.

47

*Le 3 mars 1995 déclaration de l'association Vivre son Deuil.*

*Le 1<sup>er</sup> Mars 1999.*

*Modification des statuts en date du 28 juin 2000 suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire.*

*Modification des statuts en date du 05 septembre 2002 suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire.*

*Modification des statuts en date du 05 juin 2012 suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire.*

*Modification des statuts en date du 20 mars 2014 suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire.*